



# Le CHEMINOT de France

MENSUEL - 1<sup>er</sup> NOV. 1962  
45<sup>e</sup> ANNEE - NUMERO 536

ORGANE DE LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS CHRÉTIENS DES CHEMINOTS

## UN CONGRÈS D'HOMMES LIBRES ET

## RESPONSABLES

600 Délégués définissent les orientations et l'action de la Fédération C.F.T.C. des Cheminots

DISCUSSIONS passionnées, heurts des idées et des hommes, tels furent pendant quatre jours les débats de notre Congrès.

Faut-il s'en attrister comme certains ou au contraire se réjouir que tous ces hommes, conscients de leurs responsabilités, viennent exprimer avec leur tempérament de militant ouvrier ce qu'ils ressentent au plus profond d'eux-mêmes ?

UN mouvement qui vit, se doit de refléter dans ses assises souveraines l'anxiété, l'inquiétude des uns, la violence, le bouillonement des autres : c'est là un signe de vitalité à la dimension de la C.F.T.C. d'aujourd'hui.

Ce dont on peut être convaincu, c'est l'attachement profond des uns et des autres à la C.F.T.C., la volonté de promouvoir une C.F.T.C. à la dimension des tâches du syndicalisme de demain. C'est aussi et surtout concevoir dans la réalité des faits et sans écran protecteur un syndicalisme d'hommes libres et responsables.

Voir à partir de la page 4 :

### Les débats du 28<sup>e</sup> Congrès

En page 12 :

### La résolution générale



6 et 7 Novembre

## JOURNÉES REVENDICATIVES

LA suite de la réunion de la Commission mixte du 11 octobre, la C.F.T.C. a proposé une rencontre aux autres organisations avec, pour objectif, les moyens à mettre en œuvre pour contraindre le Gouvernement à lever les sanctions, obtenir une application effective pour tout le personnel des 46 h. et enfin aborder dans toutes ses conséquences le problème des salaires-retraites.

Une première réunion s'est tenue le 25 octobre avec la participation de C.G.T., C.F.T.C., F.O. et F.G.A.A.C., afin de faire rentrer dans les faits la déclaration commune à la Commission mixte du 4 octobre.

Une seconde réunion a eu lieu le 30 octobre, puis une troisième le 31 octobre, à l'issue de laquelle le communiqué ci-contre

a été publié et auquel ne se sont pas associées les organisations F.O., F.A.C. et C.G.C. Chacun des cheminots doit faire le maximum pour que ces deux journées revendicatives montrent au gouvernement leur volonté d'obtenir satisfaction autrement que par des décisions unilatérales qui n'apportent que des palliatifs à une situation sociale particulièrement dégradée.

Les Fédérations de Cheminots C.G.T., C.F.T.C., F.G.A.A.C. se sont réunies le 31 octobre en vue de déterminer en commun les moyens de pression sur le Gouvernement et la Direction de la S.N.C.F., avant la réunion de la Commission du Statut du 8 novembre prochain.

Elles ont décidé d'appeler LES CHEMINOTS A DEUX JOURNÉES D'ACTION : LES 6 ET 7 NOVEMBRE PROCHAIN, selon des modalités qui sont communiquées à leurs syndicats respectifs.

CETTE ACTION A POUR OBJECTIF :

- L'ANNULATION DES SANCTIONS infligées en violation du droit de grève ;
- L'AMELIORATION DE LA REGLEMENTATION DU TRAVAIL ;
- L'APPLICATION DE LA SEMAINE DE 46 HEURES par l'attribution de 12 repos compensateurs à toutes les catégories de personnel qui les réclament et l'ACCESSION DANS LES PLUS BREFS DELAIS A LA SEMAINE DE 44 HEURES ;
- LA POURSUITE DE LA DISCUSSION SUR LA REVALORISATION DES SALAIRES ET RETRAITES, les décisions gouvernementales prises en octobre aussi bien pour les cheminots que pour le S.M.I.G. ne réglant absolument pas le problème du décalage de la rémunération du personnel de la S.N.C.F. par rapport au coût de la vie et aux salaires industriels.



## RÉSEAUX SECONDAIRES

amélioration de la situation des pensions des accidentés du travail payées par la C.A.M.R.

Nous sommes heureux de porter à la connaissance des tribunaux de la C.A.M.R. la lettre IL-892 du 16 juin 1962 de M. le Ministre des Travaux Publics et des Transports réglant définitivement, dans un sens très juste, le cas des pensionnés de la C.A.M.R. malheureusement nantis d'une pension d'invalidité à la suite d'accident du travail.

général de la Sécurité sociale qui peuvent, à partir de cet âge, cumuler sans limitation leur rente d'accident du travail avec leur pension vieillesse.

Dans ces conditions, les services de M. le Ministre du Travail et ceux de mon administration ont, conjointement, proposé aux services de M. le Ministre des Finances, de compléter l'article 16 de la loi du 22 juillet 1922 par une disposition prévoyant que les limitations de cumul fixées par ledit article cessent d'être applicables à partir de la date à laquelle l'intéressé pourra prétendre à une pension de vieillesse, s'il relevait du régime général de la Sécurité sociale.

Ce service n'a pu partager ce dernier point de vue, mais a précisé qu'il serait d'accord pour admettre que si, au moment de sa mise à la retraite pour invalidité, l'intéressé remplissait la condition de durée de services nécessaires pour prétendre à une pension d'ancienneté, l'avantage qui lui est versé pourrait être considéré comme ayant la nature d'une pension d'ancienneté et, par conséquent, se trouver exclu du champ d'application de l'article 16 de la loi du 22 juillet 1922.

M. le Ministre du Travail et moi-même, estimant cette dernière proposition, en définitive, satisfaisante, j'ai l'honneur de vous faire part de cette position de l'ensemble des autorités de tutelle de votre Caisse, et je vous prie de bien vouloir prendre toutes dispositions utiles pour qu'elle reçoive, à l'avenir, application, sauf objections de votre part.

Pour le Ministre et par autorisation  
Le Chef du Service du Travail  
et de la Main-d'œuvre  
des Transports,  
Pierre CHARTON.

Tous les retraités subissent actuellement une réduction de 20 % de leur retraite, calculée sur le salaire perçu par un travailleur valide de leur catégorie, doivent adresser dès maintenant une lettre à M. le Directeur de la C.A.M.R. demandant le rétablissement normal de leur pension d'ancienneté.

Pour ces deux affaires, très intéressantes pour tous les agents actifs et retraités, le Bureau de l'Union est à leur entière disposition pour les guider dans les démarches à entreprendre.

Le Secrétaire Général de l'Union des Syndicats Chrétiens des Agents des Réseaux Secondaires,  
H. ANDRIEUX

### ASSURANCES

Nous invitons nos camarades à profiter des tarifs :  
1<sup>er</sup> Assurance Automobile, Scooter, Vélo-moteur  
2<sup>me</sup> Incendie  
3<sup>me</sup> Responsabilité civile  
4<sup>me</sup> Individuelle Accidents spécialement établis pour les syndiqués C.F.T.C.  
RENSEIGNEMENTS GRATUITS s'adresser à :

**SO. G. E. T. C. O.**  
9, rue Buffault, PARIS (9<sup>e</sup>)  
TRU. 50-20  
Assureur-Conseil de votre Fédération

**HOTEL DU MUSEUM**  
9, rue Buffon (Gare Austerlitz)

**LE FOYER DU CHEMINOT**

**NICE HOTEL-PENSION GILBERT**  
14, rue Pertinax  
PLEIN CENTRE TOUT CONFORT  
Prix très modérés Ecrire

**PAS DE FETES SANS CHAMPAGNE**  
**Roland FLINIAUX**  
A Y (Marne)  
Ristourne accordée aux Cheminots retraités et en activité

**LES MEILLEURS VINS DE DESSERT**  
Expéditions en BONBONNES, tonnelets et caisses ; prix spéciaux à MM. les Agents S.N.C.F., importantes remises de groupage. Joseph MARTY. Vins. PERPIGNAN (P.-O.)

**Monsieur SÉGALOT**  
vient de créer pour vous et vos familles

### SES CONDITIONS

### "SPECIALES CHEMINOTS"

**Gagnez**  
**20 à 30%**



**1550 NF**

**SALLE DE SÉJOUR "DÉCORATION"**  
ACAJOU VERNIS POLYESTER (bois de placage dit d'ébénisterie) comprenant : Bahut de rangement, 4 portes, démontable 200 x 95 x 50, Table 150 x 90, 2 allonges, 4 Chaises, haut dossier, garnies coloris au choix.

### AVANTAGES

- Livraison et installation gratuites dans toute la France
- Reprise en compte de vos anciens meubles au plus haut cours.
- 18 mois de crédit sans formalité.

**GRATUIT**  
Catalogue Triple édition en couleurs Réf. 129

**SÉGALOT**

**52 Avenue du Général LECLERC - PARIS-14<sup>e</sup>**  
Métro : Mouton-Duvernet  
PARKING

Ouvert tous les jours sauf le dimanche

**Merci M'SÉGALOT ça... c'est du Meuble!**

OUVERT TOUTS LES JOURS, SAUF DIMANCHE

**NOTRE MAISON FAMILIALE**



La saison qui vient de se terminer a montré la vitalité toujours croissante de notre Maison Familiale.

Le bilan provisoire démontre une AUGMENTATION SENSIBLE des journées vacances par rapport à 1961.

Et il nous faut dès maintenant penser à la prochaine saison et profiter de la période calme pour effectuer certains travaux d'amélioration.

Mais, de votre côté, vous pourrez apporter une aide efficace à la bonne gestion de votre maison. Pour cela, il vous suffit de faire un geste modeste :

Si vous avez déjà la carte d'adhérent à l'association des M. F. V. R. des Cheminots, réglez RAPIDEMENT votre cotisation 1962 et 1963, soit 2 N. F.

Si vous ne l'avez pas encore, réclamez-là à votre syndicat ou au trésorier de l'Association, 26, rue de Montriond, Paris (9<sup>e</sup>).

Ce geste, renouvelé par de nombreux camarades, sera une AIDE PUISSANTE à notre ACTION FAMILIALE.

**Lucien RASLE.**

**Du 1<sup>er</sup> Décembre 1962 au 31 Janvier 1963**

### GRANDE VENTE DE

**BLANC**

AVEC REMISES

**5%  
8%  
10%**

Dans tous les magasins de l'ÉCONOMAT

VOUS TROUVEREZ UN CHOIX IMPORTANT D'ARTICLES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE :

Rideaux - Draps et Parures de lit - Taies d'oreiller - Serviettes et Gants de toilette - Nappes et Serviettes de table - Mouchoirs - Chemises hommes - Essuie-verres - Torchons - Toile à drap Madapolam - Shirting - Rondelette - Finette

Tous ces articles sont au goût du jour. En blanc ou en couleur, ils vous séduiront et, en les achetant, vous ferez un bon placement. Vous en trouverez la liste et le prix de vente dans le dépliant « VENTE DE BLANC », qui paraîtra courant novembre 1962.

Si vous désirez recevoir gratuitement ce dépliant ainsi que le CATALOGUE GENERAL, envoyez le coupon ci-dessous à M. le Directeur de l'ÉCONOMAT, 130, rue du Chevaleret, PARIS (XIII<sup>e</sup>)

Je désire recevoir le « dépliant BLANC » - « CATALOGUE GENERAL » (1).

M. .... (Nom en capitales) (Prénoms)

Grade ..... Service .....

Etablissement d'attache .....

Gare .....

M. .... (Nom en capitales) (Prénoms)

N<sup>o</sup> C. de retraite .....

Adresse .....

à .....

LE CHEMINOT DE FRANCE

(1) Rayer les mentions inutiles.

# PAS DE JOURNÉE DE TRAVAIL INFÉRIEURE A 8 HEURES

## REPOS SUPPLÉMENTAIRES POUR TOUTES LES CATÉGORIES

QUE de chemin parcouru depuis avril 1962 en matière de réduction de la durée du travail. Partis d'une opposition farouche et systématique tant de la S.N.C.F. que du Gouvernement, nous avons tout de même obtenu satisfaction à 25 % sur notre revendication totale (les 40 heures en 5 jours) et à 50 % sur notre revendication immédiate (les 44 heures tout de suite).

Mais cette réticence complète, nous l'avons rencontrée et à nouveau ressentie lorsqu'il s'est agi de mettre en place les 46 heures au 1<sup>er</sup> octobre 1962.

La Délégation C.F.T.C. avait posé en Commission Mixte deux grands principes en fonction du but final poursuivi (40 heures en 5 jours avec deux repos accolés par semaine) que la S.N.C.F. s'est catégoriquement refusé à prendre en considération. Ces deux principes étaient, quelle que soit l'importance de l'étape de réduction de la durée du travail :

- Pas de journées de travail de durée inférieure à 8 heures, ce qui veut dire que nous ne voulons pas de régimes 6 jours à 7 h. 40 (régime 46 heures), 6 jours à 7 h. 20 (régime 44 heures), 6 jours à 7 heures (régime 42 heures) et, au bout, 6 jours à 6 h. 40 (régime 40 heures).
- Le plus possible de repos ou demi-repos accolés pour arriver le plus rapidement aux deux repos accolés par semaine.

QUE de difficultés nous avons tous connus, tant dans les Comités Mixtes qu'à l'échelon national, pour faire passer le plus possible dans les faits ces deux principes. Nous avons, et nous devons nous en réjouir, par notre ténacité et notre action, obtenu gain de cause dans bien des cas, mais notre victoire n'est pas encore totale.

En effet, deux grandes catégories de cheminots n'ont pas encore totalement satisfaction.

1<sup>er</sup> Le personnel roulant tant MT qu'Exploitation n'a encore que la garantie de 4 repos compensateurs par an au lieu de 12.

2<sup>o</sup> Les agents des brigades VB et SES sont dans l'obligation de ne pas faire plus de 7 h. 40 par jour durant les mois d'hiver. (Ils pouvaient faire 8 h. avant : c'est à croire que la réduction de la durée du travail chez les cheminots a eu une influence sur le soleil qui, depuis, ne se lèverait ni ne se coucherait à la même heure).

La C.F.T.C. ESTIME que ces problèmes doivent être réglés et pense que dès maintenant nous devons nous engager dans une nouvelle étape de réduction de la durée du travail, mais toujours en suivant les deux principes :

- Pas de journée inférieure à 8 heures ;

- Le plus de repos supplémentaires accolés possible.

Antoine DEBANDE.

**NON ! Mon Général  
le référendum  
n'a rien réglé**

POUR nous, travailleurs C. F. T. C., et en particulier pour les Cheminots qui ont mené depuis le début de l'année 1962 des actions pour l'amélioration de leurs rémunérations et retraites, ainsi que pour la réduction de la durée de la semaine de travail, le REFERENDUM ne peut représenter une fin en soi.

Les cris de victoires des oui et des non prouvent que chacun peut interpréter les chiffres suivant son optique politique, mais pour nous, cheminots C. F. T. C., il est un chiffre qui a une VALEUR ABSOLUE et que nul ne peut contester, c'est notre SALAIRE anormalement bas.

Les prix montent toujours et l'impératif de la vie qui ont noms, loyers, frais de scolarité, habillement pour l'hiver, chauffage posent un problème financier insoluble devant un porte-monnaie qui, chaque mois, est de plus en plus vide et ne peut satisfaire que de moins en moins nos besoins familiaux.

Les margoulin, les profiteurs n'ont jamais eu autant de loisir de remplir leurs poches, le panier le crabe s'en donne à cœur-joie, les arrivistes de tout poil prolifèrent et gangrènent le pays. Il n'y a même pas besoin de référendum pour le savoir.

Le Gouvernement et les Pouvoirs publics, qui tolèrent des déclarations de militaires grassement payés qui confondent HONNEUR et FASCISME, doivent savoir que nous sommes prêts à reprendre l'action syndicale, car notre Honneur, à nous, Cheminots C.F.T.C., nous avons à en rendre compte chaque fin de mois à nos familles.

NOTRE HONNEUR nous fait un devoir de nous BATTRE pour que nos enfants ne soient plus des esclaves de la technique et du progrès.

Les aumônes consenties par le Gouvernement ces derniers temps RESSEMBLENT plus à une distribution de soupe populaire qu'à une véritable augmentation de nos salaires.

Que le Trésorier Général de cette soupe populaire soit un général, un guignol comme Paul Raynaud, un épouvantail à moineaux comme PINAY ou une girouette comme Guy MOLLET, pour nous, C. F. T. C., le problème reste ENTIER.

Une plus grande Justice Sociale, tel est le but de NOTRE COMBAT.

NON ! Mon GENERAL, LE REFERENDUM N'A RIEN REGLE.

P. POUJOLY.



## SALAIRE

### Les ultimes décisions du Ministre ne règlent rien

Le Ministre avait donné rendez-vous aux cheminots à l'automne pour une large discussion sur leurs salaires. Il avait d'ailleurs reçu, fin juillet et début août, les organisations syndicales et s'était renseigné sur les demandes en instance et notamment sur le retard pris par nos salaires, d'une part par rapport au coût de la vie et, d'autre part, par rapport aux salaires industriels.

Le 27 septembre, les membres de la Commission Mixte sont informés que le Gouvernement veut augmenter les salaires au 1<sup>er</sup> janvier 1963 de 4,25 % et qu'il donnera au titre du dernier trimestre 1962 une somme unique égale à 7 % d'un mois, les retraités étant exclus pour 1962. Toutes les Organisations Syndicales protestent et demandent à avoir cette véritable confrontation promise, les décisions gouvernementales étant sans commune mesure avec les constatations faites par le ministre lui-même.

Le 4 octobre, le Gouvernement notifie à la Commission Mixte son ultime décision, à savoir :

#### 1<sup>er</sup> En 1962 :

- Les cheminots en activité toucheront le 15 novembre :
- Une indemnité unique pour le 4<sup>th</sup> trimestre égale à 9 % d'une mensualité ;
- Une indemnité de régularisation de productivité égale à 0,77 % de la rémunération annuelle,

#### 2<sup>o</sup> En 1963 :

- La rémunération de base sera augmentée de 4,50 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1963.
- Une partie des parts de productivité actuelles sera incorporée dans le traitement pour donner aux retraités une augmentation d'environ 5,27 %.
- Il est créé une indemnité de productivité égale à 0,77 % de la rémunération et qui sera payée à la fin de chaque trimestre.

#### Que représente tout cela ?

Entre le 27 septembre et le 4 octobre, le Gouvernement a nettement reculé. L'indemnité unique du 15 novembre est en fait passée de 7 à 19 % de la rémunération d'un mois et l'augmentation du 1<sup>er</sup> janvier 1963 est passée de 4,25 à 5,27 %.

**L'augmentation au 1<sup>er</sup> janvier 1963, en tenant compte de l'indemnité de productivité, sera par rapport à la paie actuelle de :**

- 2.415 francs par mois pour l'homme d'équipe à l'embauche.
- 2.990 francs par mois pour le cantonnier poseur en fin de carrière.
- 3.190 francs par mois pour l'OPFL 1 ayant 10 ans d'ancienneté.
- 4.400 francs par mois pour l'EMP 1 en fin de carrière.
- 5.675 francs par mois pour un conducteur électrique fin de carrière.

Les sommes qui seront payées au total le 15 novembre seront approximativement dans la région parisienne de :

- 9.000 francs pour l'homme d'équipe à l'embauche.
- 10.800 francs pour le cantonnier poseur en fin de carrière.
- 11.300 francs pour l'OPFL 1 ayant 10 ans d'ancienneté.
- 16.000 francs pour l'EMPI en fin de carrière.
- 20.400 francs pour un conducteur électrique en fin de carrière.

Le Gouvernement en signifiant ces dernières décisions a formellement déclaré qu'il considérait le dossier du rendez-vous de septembre comme clos.

La C.F.T.C. tout en appréciant les nouvelles décisions a refusé cette conclusion. En effet :

- Le Gouvernement a refusé toute discussion sur le retard de la rémunération. Ce retard peut être évalué au minimum à 10 ou 11 % sans démagogie aucune ; le Gouvernement s'en tient à la moitié sans chercher à apporter la moindre justification.
- Le Gouvernement refuse de dire si cette augmentation est un comblement partiel ou total du retard et, en conséquence, s'il admet que nos salaires évolueront encore si par rapport à septembre 1962 le coût de la vie et les salaires industriels augmentent eux-mêmes.

● Après nous avoir fait miroiter qu'il reconnaît un retard de la rémunération des cheminots, le Gouvernement a en fait donné à tous les salariés des augmentations équivalentes aux nôtres. Nous n'avons donc rien complété du tout.

Concernant les abattements de zone, les récentes décisions gouvernementales vont se traduire certainement pour nous par la suppression des zones à majoration 15 à 16 %, ces deux dernières se retrouvant dans une nouvelle zone à majoration 17,5 %. Le problème des zones n'en sera pas réglé pour autant.

Pour toutes ces raisons nous voulons faire rouvrir et au plus

tôt le dossier salaires. Nous voulons une discussion sérieuse sur le retard, nous voulons acter ce dernier, le faire prendre en considération, c'est-à-dire faire prendre les mesures propres à le combler et obtenir la garantie que l'on ne nous les opposera pas, face à une hausse du coût de la vie ou des salaires industriels.

## Le CHEMINOT de France

REDACTION et ADMINISTRATION  
26, rue de Montholon, 26  
PARIS (IX<sup>e</sup>)

Téléphone : TRUdaine 91-03

Compte chèque postal :  
Fédération - Paris 26-44

Abonnement annuel : 5 NF  
(compris dans la cotisation syndicale)

POUR LA PUBLICITE  
s'adresser

AGENCE PUBLICAT  
24, bd Poissonnière - PARIS (9<sup>e</sup>)  
Téléphone : PROvence 86-51

Le Gérant,  
Maurice DUBOIS



IMPRIMERIE SPÉCIALE  
du « CHEMINOT DE FRANCE »  
5, rue du Comet, Le Mans — 48.729

Travail exécuté par des syndiqués

## SÉANCE DU 23 OCTOBRE

Président de séance... DERVILLEZ Joanny  
Assesseurs ..... CADE Joseph (A.L.);  
LEPAGE (Est).  
Secrétaire de séance... HELLIOT.

A 10 h. 20, DERVILLEZ prononce l'ouverture du XXVIII<sup>e</sup> Congrès Fédéral. Il remercie tout d'abord la municipalité et la mairie de Puteaux d'avoir bien voulu mettre la salle des fêtes à notre disposition et salue les représentants des chemins de fer d'outre-mer et des réseaux secondaires.

Il rappelle que notre syndicalisme a une vocation internationale de plus en plus accentuée, en raison de l'émancipation des anciens peuples colonisés et aussi du désir profond de paix entre les peuples.

DERVILLEZ demande l'observation d'une minute de silence en mémoire des cheminots décédés depuis notre dernier congrès et en particulier pour nos camarades.

Serge MERCIER, représentant de la Fédération en Algérie, assassiné par l'O.A.S.;

Léon GRIMAUT, ex-président du secteur de Rennes et ex-vice-président confédéral, décédé accidentellement;

Denis MAUREL, ex-président général de l'Union Sud-Est;

Joseph LIENHART, membre fondateur de l'Union A. L.;

Victor DE CLERCQ, ancien secrétaire de notre Fédération Internationale.

DERVILLEZ souhaite que le Congrès apporte des solutions constructives tant dans le domaine des revendications et de l'action que dans celui des structures et qu'à l'issue de ces assises notre Fédération en ressorte plus vigoureuse et plus unie.

DILLENSINGER (Sud-Est) présente une motion demandant que la présidence soit assurée par des militants n'appartenant pas au Bureau National ; elle est rejetée par 181 voix contre 161.

## RAPPORT MORAL ET D'ORIENTATION

BUTET prend la parole pour présenter ce rapport et dresse tout d'abord une chronologie commentée des événements survenus depuis sa rédaction. En particulier, référendum et élections législatives vont marquer les semaines qui viennent et souligne à ce propos le rôle de l'organisation syndicale qui doit informer les adhérents sur les problèmes politiques, mais non leur donner des mots d'ordre. C'est la raison pour laquelle, tout en concluant défavorablement sur le projet de référendum, nous laissons la liberté de vote aux adhérents.

Il rappelle également que nous n'accepterons pas de cumul entre fonctions syndicales et politiques, mais que nous rappellerons les objectifs sociaux et économiques de la C.F.T.C. lors des élections législatives.

Sur le plan professionnel, BUTET dresse le bilan de notre action dans le domaine des salaires-retraites, réduction de la durée du travail, sanctions, etc. Il rappelle l'insuffisance des salaires, mais aussi le refus du Pouvoir d'une véritable discussion. Le mouvement a également dû se battre pour que l'application des 46 heures se traduise le plus possible par des repos accrus. L'annulation des sanctions demeure également l'un des soucis de la Fédération, de même que l'amélioration des différentes primes et indemnités.

BUTET rappelle également que nous avons dû nous opposer à l'O.A.S. et que c'est par un simple devoir de justice que notre attitude a été dictée lors de la publication de la liste d'activistes notoires réintégrés en priorité devant de nombreux cheminots de la S.N.C.F.

Le bilan de l'action fédérale ne serait pas complet si nous négligions l'aspect international des problèmes des cheminots. De plus en plus, nos revendications sortent du contexte national et trouvent un écho hors des frontières.

BUTET conclut en demandant au Congrès de réfléchir sur les méthodes d'action, les objectifs et les orientations, qu'il faut rénover, actualiser afin de répondre aux aspirations des jeunes cheminots qui, dans les dix ans à venir, transformeront profondément la mentalité de la profession.

LEVARD, président confédéral, sait que les congressistes et demande au Congrès de tout mettre en œuvre dans nos rouages syndicaux pour que s'exerce une large démocratie, premier pas vers une démocratie à l'échelon de la nation. Il rappelle la position confédérale vis-à-vis du référendum : jugement défavorable, mais liberté de vote.

POUJOLY (Brétigny) demande que le fonctionnement du Comité National soit revu afin qu'il puisse assurer un rôle efficace de pensée et d'orientation.

MADAULE (Paris-Sud-Est - Cadres) considère que nos revendications rejoignent le secteur interprofessionnel et que nous devons ouvrir nos camarades à cette indépendance. La planification démocratique lancée par la C.F.T.C. doit guider notre action, en particulier pour obtenir une véritable démocratie lors de l'élaboration du Plan.

BOULAY (Caen) demande que soit étudiées des moyens pratiques pour lutter contre le manque d'objectivité de la grande Presse.

WARMEZ (Boulogne) félicite la Fédération pour l'objectivité de son rapport et ensuite déclare que notre action au plan politique doit être animée par le souci de présenter notre indépendance et celui de l'avancée de la Planification démocratique.

LOTTE (Paris Sud-Est) demande aux congressistes de méditer sur les déchirements qu'a provoqués le problème algérien.

DILLENSINGER (Dijon) estime qu'une action plus dynamique aurait évité la prolongation de la guerre d'Algérie et que l'indépendance de l'Algérie a été arrachée par le peuple algérien lui-même.

Il regrette la publication du nom de responsables O.A.S. et demande que nous nous prononçons sur un service civil afin de correspondre aux désirs des jeunes.

LAURENT (Paris Sud-Est Cadres) se démet de toutes ses fonctions, considérant inadmissible la publication du tract « Appel aux Cheminots » par la C.F.T.C., une telle action lui semblant relever de la délation.

LE BRUMENT (Rennes) dresse le tableau de la situation politique et y voit une évolution vers le pouvoir personnel. Il admet des contacts entre les différentes organisations soucieuses de la démocratie et est hostile à tout cumul de mandats politiques et syndicaux.

DUPUIS (Narbonne) demande que le mouvement ne s'occupe que des problèmes professionnels, la politique étant l'affaire du citoyen.

CHALUMEAU (Montreuil). Le Congrès doit se prononcer de façon défavorable sur le référendum et demande que la C.F.T.C. engage ses adhérents à voter pour les candidats politiques favorables à la Planification démocratique.

ROBERT (Saint-Etienne) est heureux de constater l'évolution des es-

prits sur l'imbrication du syndicalisme et de la politique. Il considère que la C.F.T.C. ne doit pas donner de consignes impératives pour le référendum et les élections, que nous ne devons pas permettre de cumul entre mandats politiques et syndicaux.

Au plan international, nous devons être favorables à des contacts avec C.I.S.C. et C.I.S.L.

DELMAS (Troyes) insiste sur la nécessaire coordination des investissements en matière de transports, ainsi que sur une politique tarifaire tenant compte des régions économiques sous-développées. Il est appuyé par LE MAULF (de Nantes) et BECCAMEIL (Lyon) qui demandent une place plus grande pour le syndicalisme de l'entreprise. ORBEM (Thionville) appuie également les conclusions de DELMAS.

WARMEZ (Boulogne), FENOUIL (Méditerranée), BALLENGHIEN (Hellenes), DREUJOU (Tours), DILLENSINGER (Dijon), VERMOREL (Portes-les-Valence) traitent des revendications (salaire, retraites, 40 heures, sanctions, P4, etc.) ainsi que des moyens d'action. WARMEZ estime que les grèves répétées lassent les cheminots. FENOUIL estime, par contre, qu'elles sont efficaces. WARMEZ et VERMOREL demandent d'accentuer l'action pour le retour aux 40 heures. BALLENGHIEN insiste sur la situation des échelles moyennes et la réforme des A.F. supplémentaires, DREUJOU demandant complémentairement une révalorisation du salaire de base et des basses échelles. Il demande aussi que la modernisation profite aux cheminots. Pour DILLENSINGER, les catastrophes ferroviaires résultent d'une compression abusive. Plusieurs des orateurs ont demandé une action pour l'annulation des sanctions et indiqué que des mouvements pourraient être lancés pour obtenir satisfaction sur ce point.

## SÉANCE DU 24 OCTOBRE

Président de séance... VASSEUR Paul  
Assesseurs ..... VACHON Frédéric (Ouest);  
DOUAY (Nord).

SOULIER (Mirecourt) demande la suppression des abattements de zone alors que CANEVET (Nantes) se prononce contre la hiérarchisation des A.F. supplémentaires et une révision de la grille des salaires.

SCHNEIDER (Le Mans) appuie cette proposition. Il demande une action énergique associant l'ensemble des cheminots quelle que soit leur échelle.

DELMAS (Troyes) insiste pour une suppression des grades jumelets, la suppression des enveloppes.

POUJOLY (Brétigny) confirme les déclarations des précédents orateurs et demande des élections pour les administrateurs de la Caisse de Prévoyance.

GUERRIER (Strasbourg), HENNION (Lille) et MERIGAULT (Orléans) traitent du problème de l'application des 46 heures, pour souligner les tentatives de sabotage de leur application par la S.N.C.F. dans les différents services.

OBSER (Strasbourg) demande une révalorisation des retraites dont le montant est inférieur aux pensions d'auxiliaires.

GOURIOU (Laval) suggère d'adopter une motion interdisant la possibilité de figurer sur un T.A. aux agents âgés de plus de 55 ans.

DESTREUIL (Montauban) souligne l'insuffisance du coefficient de reversibilité des pensions.

UNE motion demandant l'envoi d'un télégramme aux Ambassades des U.S.A. et U.R.S.S. afin d'éviter une guerre mondiale à propos de Cuba est adoptée à une très forte majorité.

CHEVALIER (Saint-Etienne) appuie les interventions précédentes relatives à la suppression des abattements de zone et le relèvement des retraites.

SAPIN (Caisse de Prévoyance) attire l'attention du Congrès sur la nécessité de prendre conscience des problèmes de jeunes.

GUIDI (Marseille) considère que nous devons porter un jugement syndical sur le référendum, souligne la nécessité d'une formation économique.

SAREN (Saint-Etienne) souhaite un retour, dans le domaine de l'action, à une action coordonnée du secteur nationalisé.

MIELLE (Belfort) partant de l'exemple de l'homme mort, démontre que la modernisation ne profite pas souvent aux cheminots.

RICHARD (Marseille) aborde le problème du fonctionnement de la C.T. Bureaux et insiste pour une action rapide et énergique dans cette catégorie de personnel.

LEROUX (Moulin-Neuf) conclut à la nécessité d'un effort de formation constant et demande l'obtention d'un congé syndical avec solde à cet effet.

PERCHE (Belfort) demande une action pour les revendications catégorielles et particulièrement du M.T. et critique l'action sociale de la S.N.C.F. La presse fédérale devrait être améliorée et traiter les problèmes économiques et internationaux.

CHATELARD (Chambéry) veut une action en matière de conventions médicales afin d'obtenir le remboursement à 80 % des honoraires médicaux.

Pour HENNION (Lille), une propagande est nécessaire pour faire connaître le service juridique qui lui paraît un service essentiel de la Fédération.

THOMAS (Rennes) partant de l'importance croissante des problèmes internationaux, exige que les camarades qui sont appelés à y siéger soient compétents afin que nos idées prévalent.

BAUDU (Vierzon) termine les interventions et traite des problèmes d'unité d'action qu'il ne faut pas craindre à condition de savoir la mener dans la clarté.

## CADEAUX - ÉTRENNES

RÉNOVÉ, RAJEUNI POUR MIEUX VOUS SERVIR :

**AU CARILLON D'OR**

Attendez votre visite et vous offre le plus grand choix, les meilleurs prix.

BIJOUX - MONTRES  
COUVERTS-CADEAUX

REMISE  
RÉELLE  
10%  
aux Cheminots



Tous nos prix sont affichés  
22-24 AVENUE SÉRÉTAN. PARIS 19<sup>e</sup> NORD 32-87

AGENT OFFICIEL DES MONTRES « ZODIAC »  
Fournisseur des Chemins de Fer Suisse

Ouvert tous les jours, même dimanches et lundis, du 16 au 31 décembre

# 28<sup>ème</sup> CONGRÈS

## LA DÉMOCRATIE DANS LE MOUVEMENT

Avant de laisser la parole au Rapporteur SORNIN, DUBOIS rappelle au Congrès, que la Commission d'Organisation a travaillé à partir des directives tracées par le Congrès de 1960.

SORNIN présente le rapport au nom de la Commission d'Organisation qui a été inspiré par le souci de rendre plus vivant et efficace notre syndicalisme, aux échelons les plus bas du mouvement, à savoir les syndicats, secteurs, et susciter une plus grande démocratie dans le mouvement. Pour cela, il faut opérer une décentralisation de l'appareil parisien, alléger le fonctionnement des Unions de Région, renforcer les secteurs par l'augmentation de leur part financière.

De plus, la limitation du nombre des permanents au Bureau National devrait permettre le jeu d'une plus grande démocratie, en ouvrant l'accès du Bureau à des camarades en contact permanent avec leurs camarades de travail.

Pour BROUSSON (Nîmes), il pense que nous devrions avoir deux types de permanents : l'un spécialisé, l'autre chargé de défricher, de consolider les secteurs. HENNION (Lille) demande des moyens financiers pour les secteurs afin qu'ils puissent réellement exercer leur rôle.

BEDELIEVRE (Le Mans) déclare que son secteur votera le rapport car il trace des perspectives dans le sens d'une plus grande démocratie. Il est appuyé par GUERIN (Nantes) qui demande, en plus, un rajeunissement dans la direction fédérale, et émet quelques réserves sur le chapitre traitant des permanents.

WERNERT (Strasbourg-Cronenbourg) indique que la majorité de l'Union Alsace-Lorraine votera contre le rapport, concernant les Unions, paraissant aller à contre courant des services qui attendent les Militants. Il est appuyé par ALLANOT (Sud-Est), GAVET (Lyon).

HOFFMANN (Metz) vient à la tribune pour annoncer qu'une partie de

l'Union A. L. à une optique opposée à celle de la majorité et votera le rapport.

COSTENTIN (Moulin-Neuf) approuve le rapport et insiste pour une prise en charge des problèmes de la Région Parisienne.

SIRVET (Tours), DREUJOU (Tours) approuvent le rapport qui s'oriente le mouvement vers une plus grande démocratie.

MARTIN (Vaires) intervient au nom de la majorité de l'Union EST pour indiquer qu'elle votera le rapport. Il insiste sur le fait que les modifications de structures seront progressives et constate que beaucoup de points réunissent l'ensemble des congressistes.

CAIGNAERT (Lille) estime que la limitation du temps de fonction des permanents serait néfaste et insiste pour une structuration effective des secteurs.

GUIBAULT (Angers) intervient pour déclarer qu'à son avis les problèmes familiaux des permanents sont souvent identiques à ceux des militants non libérés.

BUTET prend la parole, mandaté sur la demande expresse du Bureau National, et déclare qu'il semble qu'il y ait au sujet du rapport, une cristallisation sur le problème des permanents. Il indique qu'il faut renforcer l'appareil fédéral pour lui permettre de faire face aux tâches d'études, d'implantation du mouvement, et que cela ne peut se réaliser sans moyens financiers, attribution de temps, découverte de militants. A son avis, le nouveau mode d'élection du B.N. pose des difficultés d'application.

Il souhaiterait qu'une mise en place progressive des structures proposées soit adoptée plutôt qu'une application rapide, qui peut créer des difficultés pratiques de réalisation.

MERENT (Romilly-Cadres) appuie les orientations du rapport qui permettra la plus grande possibilité de travail entre Exécutants et Cadres.

SORNIN répond au nom de la Commission d'Organisation aux différents orateurs, en soulignant que le souci des réalités dicte l'attitude de la Commission, notamment dans le domaine de la simplification organique des Unions. Une avance prudente est de règle en ce domaine. Pour ce qui concerne les permanents, il est d'accord pour que les permanents soient désignés par le Bureau National. Il demande en conclusion, que le Congrès se prononce en faveur du rapport et qu'ainsi une plus grande démocratie règne dans le mouvement.



## SÉANCE DU JEUDI 25 OCTOBRE

### RÉPONSE AUX INTERVENTIONS sur le rapport moral et d'activité

Président ..... Louis FASSINOTTI  
Assesseurs ..... CHOLET (Sud-Ouest).  
PLANCHE (Sud-Est).

Le Président donne les résultats du vote concernant l'adoption du rapport « La Démocratie dans le Mouvement »

Pour ..... 448 voix  
Contre ..... 307 voix

La parole est ensuite donnée aux différents responsables des secteurs fonctionnels pour répondre aux interventions concernant le rapport moral et d'orientation.

HONORAT (Secteur International) remercie le Congrès des suggestions qui lui ont été faites. L'évolution européenne est maintenant un fait irréversible et nous devons dès maintenant agir en fonction de la dimension internationale de notre syndicalisme. La présence syndicale est nécessaire afin d'éviter que la construction européenne ne tombe aux mains des technocrates. Sur le plan du rapprochement entre la C.I.S.L. et la C.I.S.C. des démarches sont entreprises.

VASSEUR (Secteur Politique). La Fédération s'efforcera de faire préciser notre pensée aux organes d'information qui la déforment. Il explique l'interférence entre problèmes politiques et économiques qui nécessite de la part de la Fédération un effort d'analyse et d'information auprès du mouvement.

FASSINOTTI (Secteur Économique) rappelle que la refonte des structures économiques passe pour la C.F.T.C. par la Planification Démocratique. Cette dernière exige que nous ayons des militants nombreux et formés afin de peser sur les décisions économiques dans un sens favorable aux travailleurs.

Traitant de la réforme tarifaire, il indique que c'est la seule solution pour une entreprise nationale non protégée par le Gouvernement malgré ses services publics face à une concurrence routière aux mains d'importants intérêts capitalistes à la seule recherche du profit. Des subventions devraient être accordées dans le cadre du 4<sup>e</sup> Plan, aux régions défavorisées afin de pallier l'élévation de tarifs subie par suite du coût de revient. FASSINOTTI craint que l'action menée, en Bretagne, particulièrement, ne serve finalement les intérêts financiers privés qui ne voient dans la S.N.C.F. qu'un moyen de pallier leurs difficultés.

NICOLAS (Secteur Action Professionnelle) rappelle que la mise en place de sessions internationales de formation, mais rappelle les exigences financières d'une telle formule.

DERVILLEZ (Service Juridique et Annexes) rappelle que nous sommes opposés à la confusion dans de mêmes mains de la médecine du travail et médecine de soins.

Il souhaite, comme le Congrès, la mise en place de sessions internationales de formation, mais rappelle les exigences financières d'une telle formule.

DERVILLEZ (Service Juridique et Annexes) rappelle que nous sommes opposés à la confusion dans de mêmes mains de la médecine du travail et médecine de soins.

Pour le Service Juridique et la Maison Familiale de Vacances, il remercie le Congrès des suggestions faites pour améliorer le fonctionnement.

BUTET tire les conclusions des interventions dont il tient à souligner la valeur.

Abordant le problème du rapatriement, il rappelle que c'est à la suite de la publication de l'appel aux cheminots dénonçant certains meneurs de l'O.A.S. que nous avons pu, conjointement avec d'autres démarches, obtenir le déblocage des dossiers d'agents volontairement oubliés, alors que des membres de l'O.A.S. étaient réintégrés en priorité au mépris de toute élémentaire justice. Il note que les orientations développées par les différents secteurs n'amènent pas de critiques fondamentales. Notre Fédération devra poursuivre en matière économique et politique son effort de formation et d'approfondissement, nous devons rester une force de contestation du pouvoir en nous abstenant de prendre des responsabilités politiques qui sont du domaine des partis. Par contre, dans nos perspectives de rénovation de la démocratie, les contacts entre les milieux agricoles et étudiants offrent des possibilités de travail réelles, mais dont on ne peut attendre de résultats à court terme, en raison des efforts de compréhension, d'analyse, de recherche de solutions communes, qui ne peuvent être élaborées à la hâte.

BUTET termine en demandant au Congrès de se prononcer lors de la résolution générale sur les revendications professionnelles, les moyens d'action pour les faire aboutir, l'attitude à prendre envers le référendum, le cumul des mandats politiques et syndicaux, en donnant ainsi à la Fédération la possibilité d'agir dans le sens du désir de la majorité du mouvement, comme l'exige la démocratie.

Une motion demandant un vote par chapitre et une autre, un vote pour l'action passée et l'orientation sont repoussées. Le rapport moral et d'orientation est adopté par 573 voix, contre 78.

## SÉANCE DU MERCREDI 24 OCTOBRE

### Après-midi

CAIGNAERT (Lille) estime que la limitation du temps de fonction des permanents serait néfaste et insiste pour une structuration effective des secteurs.

GUIBAULT (Angers) intervient pour déclarer qu'à son avis les problèmes familiaux des permanents sont souvent identiques à ceux des militants non libérés.

SIRVET prend la parole, mandaté sur la demande expresse du Bureau National, et déclare qu'il semble qu'il y ait au sujet du rapport, une cristallisation sur le problème des permanents.

Il indique qu'il faut renforcer l'appareil fédéral pour lui permettre de faire face aux tâches d'études, d'implantation du mouvement, et que cela ne peut se réaliser sans moyens financiers, attribution de temps, découverte de militants. A son avis, le nouveau mode d'élection du B.N. pose des difficultés d'application.

Il souhaiterait qu'une mise en place progressive des structures proposées soit adoptée plutôt qu'une application rapide, qui peut créer des difficultés pratiques de réalisation.

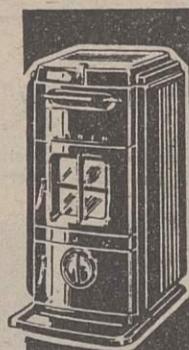
MERENT (Romilly-Cadres) appuie les orientations du rapport qui permettra la plus grande possibilité de travail entre Exécutants et Cadres.

SORNIN répond au nom de la Commission d'Organisation aux différents orateurs, en soulignant que le souci des réalités dicte l'attitude de la Commission, notamment dans le domaine de la simplification organique des Unions. Une avance prudente est de règle en ce domaine. Pour ce qui concerne les permanents, il est d'accord pour que les permanents soient désignés par le Bureau National. Il demande en conclusion, que le Congrès se prononce en faveur du rapport et qu'ainsi une plus grande démocratie règne dans le mouvement.

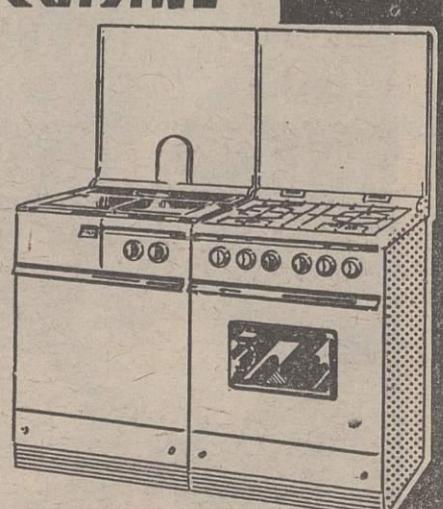
R. ANSTELL & CIE  
**GODIN**  
GUISE (AISNE)  
BRUXELLES

EN VENTE  
dans votre  
ÉCONOMAT

**CHAUFFAGE  
CUISINE**



**GODIN** fabrique  
des cuisinières au  
charbon, des poêles  
au charbon et  
au mazout, des cui-  
sinières **T O U S  
G A Z**, des ma-  
chines à laver et  
des réfrigérateurs.



DOCUMENTATION SUR DEMANDE GODIN — GUISE (AISNE)

**EMPLOYES S.N.C.F. - POUR VOS VINS**  
**Vve AIMÉ MARTIN - Vigneron - AUBAIS (Gard)**  
TARIF SUR DEMANDE

## Présentation du rapport moral et d'orientation

par P. BUTET

**E**N préliminaire, le secrétaire général Paul Butet précise la forme suivant laquelle est présenté le rapport et les modalités de discussion et de rédaction de la Résolution générale. Il aborde ensuite son exposé dans le même ordre où le rapport est rédigé.

### PROBLÈMES POLITIQUES

**A**MOINS d'être sourd, muet et aveugle, et encore... indique P. Butet, nous ne pouvons ignorer les questions qui touchent le travailleur citoyen, car nous avons suffisamment l'œil, agit en montrant le lien étroit qui existe entre nos revendications professionnelles et les problèmes économique et politique pour ne pas nous désintéresser de cette question et, notamment, dans l'immediat, du référendum.

En rappelant le jugement défavorable porté par le Bureau national à la suite de la Confédération sur le référendum, P. Butet précise que ce jugement, cette conclusion ont été apportés, non par opportunisme, en fonction de la position de tel ou tel parti, ou telle influence extérieure, mais bien à partir d'une analyse syndicale basée sur nos principes, nos objectifs économiques et sociaux, ainsi que dans la tradition du mouvement ouvrier.

Il insiste, en ce domaine, sur notre travail d'éducation qui doit surtout consister à éclairer, aider à faire réfléchir les travailleurs, non à décider à leur place, sauf de très rares exceptions. Nous avons à nous distinguer des partis politiques et à ne pas lier notre mouvement à ceux-ci.

### ÉCONOMIE - TRANSPORT

**C**'EST surtout la dépréciation des tarifs et son application qui fait l'objet des préoccupations

immédiates, notamment devant les réactions qu'elle suscite. Butet rappelle les positions de la C. F. T. C. et de notre Fédération, principalement lors du vote de l'avis du Conseil économique, dans le cadre d'une véritable politique des transports, démontrant l'établissement du coût de revient réel de chaque mode de transport et le bénéfice, pour la S. N. C. F., de subventions pour la desserte des régions défavorisées.

Dernier point de ce chapitre : le problème des rapatriés. Butet rappelle que la liste des cheminots O. A. S. ne visait pas à l'ensemble des rapatriés, mais bien plutôt de lutter contre l'attitude de la S. N. C. F. A. qui, favorisant la réintégration d'activistes notoires, laissait dormir les dossiers d'agents dont le seul désir était de retrouver des conditions normales de vie et de travail.

Butet conclut cette partie de l'action passée qui laisse, malgré l'insatisfaction de nombreuses revendications, apparaître un bilan positif :

- Primes des dimanches et fêtes,
- Affiliation des auxiliaires aux Caisses de Retraite complémentaire ;
- Relèvement des parts A et B des A. F. ;

qui sont l'œuvre de la C. F. T. C. et, en commun avec d'autres organisations : la suppression de l'indice L, le relèvement des primes de traction et un relèvement des salaires de 20 %. Ce bilan n'a pas été obtenu sans lutte et il n'a pas fallu moins de dix grèves et d'autant de journées revendicatives pour aboutir à un tel résultat au cours duquel la C. F. T. C. s'est trouvée à la pointe du combat et s'est acquise, de ce fait, un courant de sympathie si nous en jugeons au nombre d'adhésions important.

### ORIENTATIONS

**E**NSUITE Butet aborde l'orientation de la Fédération pour les deux années à venir, en commençant par l'action politique et institutionnelle qui doit se traduire par un plus grand développement de l'information et de la formation, et aussi par la recherche de la mise en place d'une démocratie moderne devant le danger que représentent l'O. A. S. et une partie des cheminots, ainsi qu'en témoigne entre autres le mécontentement des roulants et des employés des sections V. B.

Sur le plan des 46 heures, Butet rappelle les positions intransigeantes de la S. N. C. F., absolument hostile au départ et contrainte de lâcher progressivement. Cependant, il reste encore à faire pour aboutir au repos mensuel supplémentaire pour tous les cheminots, ainsi qu'en témoigne entre autres la révolte des roulants et l'impuissance des partis et des employés des sections V. B.

Traitant des moyens d'action, Butet rappelle et souligne que nos revendications ne seront pas satisfaites, sans lutte et que nous serons obligés de combattre pour obtenir satisfaction.

Il fait pour cela confiance aux militants et adhérents de la C. F. T. C. qui se sont trouvés en tête du combat dans la profession et qu'après avoir remercié de leur dévouement il invite à perséverer dans ce sens afin d'apporter de nouvelles améliorations à la condition des cheminots, et augmenter ainsi le courant de sympathie et d'adhésion envers la C. F. T. C.

# LES DÉBATS DU 28<sup>ème</sup> CONGRÈS

SÉANCE DU JEUDI 25 OCTOBRE



## RAPPORT FINANCIER

Ce rapport est présenté par GARNIER qui souligne que la Commission de contrôle se réunit quatre fois par an, ce qui lui permet de suivre de près l'évolution du budget et de procéder aux suggestions et remarques proposées à assurer une bonne gestion.

RICHET, membre de la Commission de contrôle, vient donner le compte rendu de ladite Commission duquel il ressort la parfaite tenue des livres comptables, la nécessité de revoir le fonctionnement de la Caisse de Résistance et la résorption du déficit du Service Juridique.

RICHET (Paris S.E.), DESTREUIL (Montauban), SIRVENT (Tours), COURTIER (Vaires), VACHON (Sotteville), SCEUR (Chambéry), FAVRAIS (Rennes), LEFEVRE (C.C.R.) prennent tour à tour la parole pour demander le dégagement de notre Caisse de Résistance du Cartel Belge, en raison du manque de souplesse rencontré, et demandent que la gestion soit assurée par la Fédération, ou par une Caisse Confédérale.

BAILLY (La Roche-sur-Yon) demande de la suppression de la part de la Caisse de Résistance pour les garde-barrières.

Celle proposant le principe de l'indexation de la cotisation sur le salaire de l'échelle 2 à l'essai est adoptée par 334 voix, contre 106 et 18 abstentions. Une troisième motion proposant la perception d'une cotisation spéciale pour le fonds juridique est adoptée par 213 voix, contre 96 et 71 abstentions, et le mode de perception sous la forme d'un taux annuel de 1 NF est adopté par 201 voix contre 97 voix.

Une dernière motion remerciant nos camarades du Cartel Belge de leur sens de la solidarité est adoptée à l'unanimité.

MALESIEUX (Dunkerque) qui suggère la hiérarchisation de la cotisation.

GARNIER répond aux interventions en commençant par la Caisse de Résistance pour laquelle une motion est déposée demandant le retrait du Cartel et la gestion par la Fédération en attendant la création d'une Caisse confédérale. Le Congrès, en se prononçant sur cette motion, dictera l'attitude de la fédération en ce domaine. Les problèmes particuliers des garde-barrières et rouillants seront examinés. Il accepte également d'écrire une Commission d'Étude de la Cotisation et termine en invitant le Congrès à se prononcer sur les différentes motions présentées :

La Motion demandant le retrait du Cartel Belge est adoptée à la presque unanimité.

Celle proposant le principe de l'indexation de la cotisation sur le salaire de l'échelle 2 à l'essai est adoptée par 334 voix, contre 106 et 18 abstentions. Une troisième motion proposant la perception d'une cotisation spéciale pour le fonds juridique est adoptée par 213 voix, contre 96 et 71 abstentions, et le mode de perception sous la forme d'un taux annuel de 1 NF est adopté par 201 voix contre 97 voix.

Une dernière motion remerciant nos camarades du Cartel Belge de leur sens de la solidarité est adoptée à l'unanimité.

## • Ce qui fait l'homme c'est sa liberté, sa volonté d'action, l'expression de sa responsabilité



**A**PRÈS avoir salué le Congrès au nom de la C.F.T.C., ESPERET remercie les cheminots de leur participation à la vie interprofessionnelle à tous les échelons du mouvement.

Les progrès de la technique nous permettant maintenant de disposer rapidement des éléments servant à l'établissement du revenu national, il n'est plus de mise de se contenter d'un S.M.I.G. calculé sur des bases contestables et contestées, mais au contraire de l'indexer sur l'augmentation du revenu national. »

Il rappelle les positions confédérales qui sont à l'heure actuelle centrées sur un S.M.I.G. à 24 NF, la garantie de l'emploi, la réduction de la durée du travail, la défense contre les licenciements, auquel doit être adjoint le problème de la démocratisation de l'enseignement qui doit amener les fils de travailleurs à l'égalité de chances dans les possibilités d'accès à la connaissance, à la culture.

Puis ESPERET traite de la Planification Démocratique, qui pénètre de plus en plus l'esprit de certains responsables politiques. Ce qui requiert de la C.F.T.C. une grande vigilance : la tentation de certains hommes politiques étant grande de vouloir transformer cette planification dans un sens favorable à leurs buts. L'opposition rencontrée ne vient pas seulement au capitalisme de certaines conceptions nationales, mais aussi du Parti Communiste, ce qui nous renforce dans la conviction de la valeur de la Planification Démocratique pour

« Le problème du revenu tel que nous le posons est différent de celui du Gouvernement, car il s'agit pour la C.F.T.C. non pas seulement de partager le bénéfice de la production ou de la produc-

tivité, mais également de mettre en cause la répartition actuelle du revenu national.

La direction économique de la nation, car elle permet d'associer les travailleurs et les autres éléments de la nation à l'élaboration des décisions et de sauvegarder l'intérêt général. » ESPERET conclut sur la Planification Démocratique en rappelant que celle-ci devra être appliquée à l'échelle mondiale si nous voulons apporter aux pays insuffisamment développés une aide efficace sur le plan technique, mais aussi si nous voulons assurer des débouchés aux productions des pays riches.

« Nous devons avoir conscience de dépasser l'immédiat référendum et nous persuader que nous aurons maintenant des méthodes de Gouvernement très différentes des précédentes, où les techniciens prennent une place prépondérante, au détriment des hommes politiques. Il faut donc équilibrer les pouvoirs, donner des responsabilités et des pouvoirs au Conseil Économique, aux Assemblées Régionales Économiques, afin de compenser les tendances technocratiques d'un gouvernement centralisé. »

« D'autre part, le fait de recourir à des élections ne correspond pas à une aspiration démocratique lorsque le pouvoir oriente les questions, ne respecte pas l'indépendance des moyens d'informa-

tion qu'il contraint à faire passer ses vues. »

ESPERET ensuite, tient à souligner que la C.F.T.C. n'en est pas moins consciente « du vide politique et exprime ses réserves devant les coalitions politiques d'aujourd'hui lorsqu'elles devront œuvrer ensemble demain, l'impuissance des partis à susciter de jeunes hommes politiques, sans oublier l'O.A.S. qui n'a pas désembrillé malgré les apparences. »

« Nous devons avoir conscience de dépasser l'immédiat référendum et nous persuader que nous aurons maintenant des méthodes de Gouvernement très différentes des précédentes, où les techniciens prennent une place prépondérante, au détriment des hommes politiques. Il faut donc équilibrer les pouvoirs, donner des responsabilités et des pouvoirs au Conseil Économique, aux Assemblées Régionales Économiques, afin de compenser les tendances technocratiques d'un gouvernement centralisé. »

« En fonction de toutes ces ana-

lyses, la C.F.T.C. a estimé que si nous avions à formuler un jugement défavorable, il n'en reste pas moins que nous voulons laisser à nos adhérents leurs responsabilités de citoyen et que d'autre part, nous n'avons pas à être l'affiche interminable de mobilisation des partis politiques trop rapidement enclins à abandonner le problème syndical, à leur donner l'impression de liberté alors que leur comportement sera déterminé. La C.F.T.C. se rangera aux côtés de ceux qui ne veulent pas accepter sans comprendre, recevoir sans donner, obéir sans participer, et qui considèrent que ce qui fait l'homme c'est sa liberté, sa volonté d'action et d'expression de sa responsabilité. »

ENFIN, ESPERET termine en soulignant le danger que le monde moderne offre au syndicalisme par l'application de l'expansion, l'expression de sa responsabilité. »

À LA CAISSE DE PRÉVOYANCE

## LE TIERS PAYANT

**A** la réunion du 28 septembre du Conseil d'Administration de la Caisse de Prévoyance, nous sommes intervenus dans le débat sur l'institution du tiers-payant, demande déjà refoulée à plusieurs reprises par la majorité du Conseil.

Après avoir remercié la caisse de l'étude bien documentée, fournie sur cette question, nous avons manifesté notre volonté de nous associer à la demande des représentants de la C.G.T. en insistant pour son institution.

Les affiliés doivent faire des avances de plus en plus importantes pour se procurer les médicaments dont ils ont besoin. Il est fréquent, en effet, que le montant des ordonnances atteigne 50 et même quelquefois 100 NF.

Le débours d'une telle somme pour un agent d'échelle moyenne ou pour un petit retraité, constitue souvent une difficulté qui, dans certains cas, peut les faire hésiter à se soigner.

La Caisse doit trouver une formule qui permette à ses affiliés de ne régler que le ticket modérateur, soulageant d'autant l'avance importante consentie dans la plupart des cas.

La comparaison fait par le Président avec le régime anglais ne correspond pas à la réalité des faits. Le régime anglais prévoit, en effet, le remboursement intégral des dépenses pharmaceutiques, alors qu'en France, existe le frein du ticket modérateur.

Par conséquent, les abus dont le Président se fait l'écho ne se produisent pas fatidiquement avec l'institution du tiers payant.

Malgré un vote défavorable de la majorité du Conseil nous sommes intervenus à nouveau en insistant, sans succès pour que cette procédure soit appliquée là où la sécurité sociale l'a prévue. Ce sera une simple mesure d'allègement sur le régime général, il n'y a aucune raison qui justifie une discrimination pour les cheminots des régions où ce régime est appliquée.

NICKMILDER,  
Administrateur.

## LES DÉBATS DU



## BUREAU NATIONAL

Élu par le Comité national du 25 octobre 1962

BENOIT Louis  
BERARD Jean  
BORD Jean  
BUTET Paul  
CADET Henri  
CERCELLIER Daniel  
CHAPLAIS Jean  
COPIN Robert  
COUSIN Yvon  
DEBANDE Antoiné  
DELACOUR Paulette  
DELMAS James  
DEMEULENAERE Gérard  
DERVILLEZ Joanny

DOUZET Camille  
DUBOIS Maurice  
GARNIER Edgar  
GUERIN Jean  
GUIDI Georges  
HAILLANT Gaston  
HOFFMANN Jean  
HONORAT Roland  
MARTIN Raymond  
NICOLAS André  
POUJOLY Pierre  
ROBERT Marcel  
VASSEUR Paul

Le Bureau national qui a réélu J. Dervillez comme président et P. Butet comme secrétaire général se réunira prochainement pour discuter de son plan de travail et procéder à la répartition des tâches fédérales entre ses membres.

## CHEMINOTS !... TOUS LES MOIS LISEZ SYNDICALISME MAGAZINE

LE MAGAZINE POPULAIRE DE L'ACTUALITÉ  
De l'Action Syndicale — De la Détente — Des Variétés

24 pages — 4 couleurs — Une présentation moderne

IL NE COUTE QUE 0,50 NF !!!



## SÉANCES DU VENDREDI 26 OCTOBRE

Président ..... Dervillez.  
Assesseurs ..... JACQUENOT (Maroc).  
DECONNINCK (Services Centr.).  
Secrétaire ..... WEISS (Services Centraux).

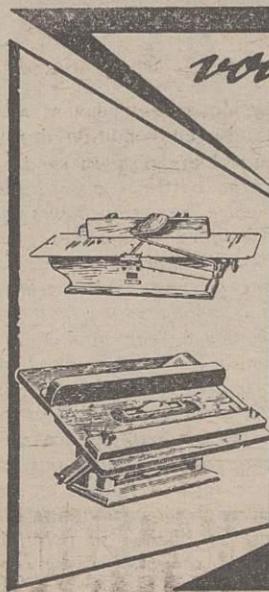
La séance du matin a été consacrée à la discussion de la Résolution générale. Des nombreuses interventions ont demandé des amendements qu'il serait trop long de résumer dans ces colonnes. Nous donnons en page 12 le texte complet et définitif de la Résolution générale telle qu'elle a été adoptée et sera déposée à la S.N.C.F.

A la fin de la séance, un vin d'honneur a été offert à la mairie de Puteaux à l'ensemble des congressistes.

L'après-midi de cette dernière journée a vu la remise du Prix Michon à deux militants particulièrement méritants et les participants ont entendu avec enthousiasme le discours de clôture de Gérard Espéret, vice-président de la C.F.T.C.

## RÉSOLUTION GÉNÉRALE portant sur le référendum et les élections législatives

Concernant LE PROCHAIN REFERENDUM, LE CONGRES CONFIRME LE JUGEMENT DÉFAVORABLE PORTÉ PAR LE CONSEIL CONFÉDÉRAL sur cette consultation, notamment en ce qui concerne la procédure et le contexte politique général. Il demande aux cheminots de tenir compte de cette analyse faite par le mouvement, analyse qui ne peut conduire qu'à UNE REPONSE SYNDICALE NEGATIVE. Il précise que quels que soient les résultats et les conséquences de ce référendum, le problème demeurerà posé d'une véritable démocratie politique et économique assurant aux travailleurs toute la place qui leur revient dans la Nation. IL APPELLE LES ADHÉRENTS ET TOUS LES CHEMINOTS A NE VOTER, LORS DES PROCHAINES ELECTIONS LEGISLATIVES, que pour LES SEULS CANDIDATS se réclamant de la PLANIFICATION DEMOCRATIQUE et des STRUCTURES POLITIQUES qui s'y rapportent telles que les demande la C.F.T.C.



vous pouvez tout faire  
avec les machines à bois  
les plus satisfaisantes et  
les moins chères d'Europe

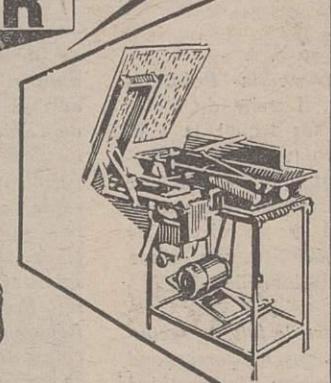
COMPAREZ VOUS-MÊMES...  
Super-dégauchisseuse 150 mm ..... Réf. 1005 à 143 NF  
Scie circulaire à table inclinable à 45° ..... Réf. 1018 à 199 NF  
Toupie ..... Réf. 1004 à 175 NF  
Combinée 5 opérations ..... Réf. 2000 à 842 NF  
(que vous pouvez acquérir par éléments séparés)

14 MODELES DE MACHINES  
Tous nos prix s'entendent toutes taxes comprises  
Toutes nos machines sont couvertes par une garantie illimitée  
et toutes ont obtenu le label de la Qualité Française.

Plus de 120.000 machines en service à l'entière satisfaction des utilisateurs Crédit de 3 à 18 mois sur demande Envoi du catalogue complet n° 505 contre 1 NF en timbre.

Livraison très rapide

AHOR



AHOR

14, rue Geoffroy St Hilaire  
Paris 5, POR. 45-04



70 à 82, RUE DE LYON-PARIS 12<sup>e</sup>  
TEL. : DID. 46-85

PRÊTS À CHEMINOTS  
IMMEDIATS SUR SALAIRE  
Ecrire à DELORY, Lagny (S.-et-M.)

PRÊTS IMMÉDIATS  
sur l'honneur  
UMODIT. 8, bd d. Moulins Monte-Carlo.

# 28<sup>ème</sup> CONGRÈS

DEUX MILITANTS A L'HONNEUR

## Jean LAGACHE

du Syndicat de LILLE

NOTRE camarade est natif d'une région fortement industrialisée et qui plus est dans une de ces nombreuses familles laborieuses. Il acquiert dans sa jeunesse une formation de base qui le poussait à faire quelque chose pour ses frères de travail. Il entre dans la profession l'année qui suit celle qui a marqué dans la lutte ouvrière et qui a pour millésime 1936.

Après ce que l'on a appelé la drôle de guerre, on le retrouve dans la région parisienne où il y reste quelques années. Un jour, l'occasion lui est donnée de repartir vers sa région d'origine où il retrouvera ses camarades.

Malgré la libération et tous les espoirs qu'elle avait engendrée, c'est encore et toujours le combat pour obtenir son dû. On peut dire sans exagérer que c'est pendant les périodes des grandes luttes que l'on reconnaît les vrais militants.

En effet, Août 1953 est encore une date dans l'histoire ouvrière et plus particulièrement pour les camarades du secteur public. Dès les premiers instants, et de nuit et de jour, il ne quittera pas la direction de l'important secteur fédéral dont il a la charge. Ses points d'appui sont la confiance totale au syndicalisme et l'amitié des copains.

Les nouvelles qui parviennent de Paris sont quelquefois difficiles à comprendre et surtout à appliquer, cependant il conserve la tête froide. Il a le souci de garder intact le potentiel des militants et de maintenir la lutte jusqu'au bout. Quand le Gouvernement finit par céder, le secteur, au lieu d'être replié sur lui-même et démoralisé, s'est au contraire fortifié d'une amitié profonde entre tous ses membres et l'équipe s'est renforcée par des nouveaux et jeunes militants.

Il continue sa lourde tâche sans se décourager ; cependant il voit partir vers des destinations diverses (Union locale C.F.T.C., mouvement politique) des amis sur lesquels il avait fondé de grands espoirs pour notre syndicalisme cheminot. Sans se lasser, il poursuit son travail avec une humeur égale, voulant être le responsable de tous et pour tous. Il pénètre dans les trois services, au prix de longs déplacements, au détriment à certains moments de sa santé et aussi en bute à l'incompréhension de ses collègues de travail qui sont plus axés vers la promotion personnelle que vers la promotion collective que lui-même a si bien comprise. Il représente depuis longtemps sa catégorie dans les délégations au premier et deuxième degré. Il est aussi au Comité mixte collectif.

Ayant accepté des charges délicates et importantes dans son Union, il s'en acquitte avec le souci de « Servir ». Il n'est jamais question de prestige personnel et il a su se retrouver pour permettre à des plus jeunes d'avancer et, par là, de laisser jouer à plein les règles de la démocratie. Il a maintenant cédé la place de Secrétaire de Secteur à un jeune camarade qu'il a suivi et formé pour prendre la charge. Il en est même un des adjoints.

Remercions au passage son épouse qui a accepté ses fréquentes absences de la maison et qui lui a permis de prendre des responsabilités importantes dans le mouvement ouvrier.

Il est actuellement rentré dans le rang des militants de base, il n'est nullement dépassé, car il a toujours été avec les gars du tas. Il voit avec satisfaction beaucoup de jeunes prendre des responsabilités importantes dans notre Fédération.

Quelques années le séparent encore de la retraite bien méritée, il s'intéresse, très vivement à la progression du mouvement et a des inquiétudes pour sa propre filière à laquelle, sacrifiant son avancement personnel, il a tant donné et donne encore.

Ce Militant, les gars du Nord l'ont reconnu, il s'agit de Jean LAGACHE, du Syndicat de Lille.



## Marc VERNET

du Syndicat de LYON

J'AI aujourd'hui l'agréable et délicate mission de vous présenter un vieux militant.

Notre camarade qui compte actuellement 32 ans de service à la S.N.C.F. n'en compte pas moins de 26 dans notre organisation, 26 ans au cours desquels il ne fut pas un passif.

En 1947, les camarades de son syndicat le choisirent comme membre du Conseil et en 1950 ils lui confiaient le poste de secrétaire général.

Malgré un travail en 3x8, pénible entre tous et bien que père de famille nombreuse, il n'hésitait pas à se dépasser sans compter, étant plus souvent sur la brèche que parmi les siens. Toutes les tâches semblaient faire partie de sa vie, depuis celle du collecteur, en passant par les délégations, pour atteindre à une époque celle des plus grandes responsabilités qu'il a assumées dans le mouvement.

Ces tâches il les assurait avec la même maîtrise, la même clairvoyance et le même dévouement.

Dans les rapports avec les autres organisations, il a toujours su imposer la C.F.T.C., calmement mais avec fermeté.

Toujours fidèle aux décisions et aux directives de la Fédération, il savait, dans les réunions publiques, avec sa simplicité coutumière, faire passer le programme du Mouvement et défendre la C.F.T.C. lorsqu'elle était attaquée.

A chacune des innombrables réunions qu'il organisait, à celles où il assistait, il savait prodiguer de sages conseils et des encouragements. Combien de heurts entre les hommes et les syndicats a-t-il pu éviter !

Profondément humain, il n'a jamais négligé les contacts personnels. Combien de cheminots se sont adressés à lui, confiant avec leurs soucis, le soin de résoudre les problèmes sociaux ou profes-

sionnels ? Qui dira le nombre d'affaires auxquelles, grâce à sa ténerité, à sa volonté, il a apporté une solution satisfaisante.

Militant, il jouit de l'estime de tous, cheminots de toutes tendances, hauts fonctionnaires de sa région qui reconnaissent son esprit de justice, sa droiture, il ne compte que des amis au sein de

notre Fédération.

Voilà pourquoi chers camarades l'Union Sud-Est et plus particulièrement le 4<sup>e</sup> secteur sont heureux et fiers de vous présenter celui qui aujourd'hui reçoit la récompense de son dévouement et à laquelle nous associerons son épouse, qui par son soutien et sa compréhension a permis à Marc VERNET d'être ce qu'il est.

PRATIQUE  
ÉLÉGANT  
ROBUSTE  
COMPLET

pour être  
à la page...



DOCUMENTATION • UNE SEMAINE • COUVERTURE  
SÉLECTIONNÉE • D'UN COUP D'ŒIL • AMOVIBLE

DEMANDEZ L'AGENDA 1963

### RODÉO-KART



Dernière nouveauté, RODEO-KART est un grand jeu de société basé sur le karting. Il procure aux jeunes et aux adultes d'innombrables heures de rire et de délassement.

En vente dans les principales maisons de jouets

Precision  
Garantie  
Qualité

**GLEIZES**



HORLOGER  
JOAILLIER  
depuis 1866

107, rue Saint-Lazare  
PARIS (9<sup>e</sup>) - TRI. 00-95

Très grand choix de bagues de fiançailles, clips, bracelets, montres, colliers et d'articles d'orfèvrerie à des prix très étudiés. CONDITIONS SPECIALES A MESSIEURS LES AGENTS DE LA S.N.C.F.

Catalogue gratuit sur demande

## ACCIDENT DU CISALPIN

Il appartient à une organisation syndicale sérieuse d'intervenir sur ces problèmes.

Nous intervenons parce qu'il entre dans les attributions de chacun d'intervenir sur ce terrain sous la forme et dans la mesure que demande le bien commun justement compris.

Notre représentant au Conseil d'Administration, Paul Butet, est intervenu le 17 octobre 1962.

Le 16 octobre nous avions demandé une audience à M. le Directeur du M.T. (voir lettre ci-dessous) :

AN/DF Paris, le 16 oct. 1962  
881

Monsieur le Directeur  
du Matériel et de la Traction,  
20, rue de Rome, Paris

Monsieur le Directeur.

Le dernier accident qui a eu lieu à Montbard avec le « Cisalpin » a suscité au sein de notre Organisation une certaine émotion.

Nous avons étudié un certain nombre de problèmes traitant de la sécurité, que nous serions désireux de vous soumettre.

En conséquence, nous sollicitons pour notre organisation une audience à la date et à l'heure qui vous conviendront.

La délégation serait composée de :

NICOLAS André, Secrétaire Général Adjoint de la Fédération ;

CHAPLAIS Jean, Secrétaire Fédéral ;

COUSIN Yvon, Secrétaire Fédéral ;

DILLENSEGER José, Secrétaire Commission Technique Sud-Est. Agent de conduite.

En vous remerciant à l'avance, recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre respectueuse considération.

A. NICOLAS, Secrétaire Général Adjoint.

Le 30 octobre la délégation de notre organisation était reçue par M. Camille Martin, directeur du M.T.

Nous avons exposé les points suivants :

1<sup>o</sup> Dans le préambule nous avons insisté sur le rôle de l'organisation syndicale en la matière.

2<sup>o</sup> Notre intervention a largement débattu du Matériel en service.

— Entretien des wagons.  
— Boîtes DKW.  
— Chauffage.

## Traction

# TOUJOURS LES 46 H.

pos compensateurs par an (1 par trimestre) même s'ils n'ont pas d'excédents par rapport à la moyenne de 7 h. 20.

Comme nous l'avions déclaré à la Commission Mixte, ces mesures ne satisfont pas les agents de conduite.

La C.F.T.C. rappelle ses positions :

— 44 heures en première étape et 12 repos pour l'application des 46 heures ;

— Examen du règlement P4 (travail de nuit sans coupure), amélioration des repos périodiques, etc. ;

— Refus de l'asservissement par la « veille automatique » ;

— Respect du droit de grève (abrogation des sanctions).

Consciente du malaise qui règne parmi les agents de conduite, la Fédération C.F.T.C. a écrit aux Fédérations C.G.T.-F.O., F.G.A.A.C. afin d'examiner la situation ainsi créée par ces propositions insuffisantes.

Lettre adressée à la C.G.T.  
F.O.  
F.G.A.A.C.

Paris, le 16 octobre 1962

Chers camarades,

A la suite de la réunion de la Commission Mixte du Statut du jeudi 11 octobre 1962, nous avons informé nos camarades des derniers résultats en matière d'application des 46 heures.

Il apparaît que comme nous l'avions déclaré les mesures prises concernant le personnel roulant (EX et MT) ne sont pas jugées suffisantes par nos camarades. Le climat de mécontentement que nos organisations avaient enregistré au cours des semaines passées n'est donc pas apaisé.

Dans ces conditions il nous semble souhaitable que la prochaine rencontre de nos fédérations puisse avoir lieu avec la participation de responsables des catégories intéressées, pour un examen plus complet de cette situation.

Si nous étions d'accord sur cette formule, nous pourrions prendre contact par téléphone pour fixer le lieu et la date d'une prochaine rencontre de nos organisations.

Recevez, chers camarades, nos salutations syndicales.

Paul BUTET,

Secrétaire général.

## ATTENTION AGENTS S.N.C.F.

LES OPTICIENS DIPLOMÉS vous CONSENTOINT le remboursement au tarif de la CAISSE de la Prévoyance



OPTIFER 3, Galerie des Marchands  
GARE SAINT-LAZARE  
EST-OPTIC Hall du METRO  
GARE DE L'EST  
NORD-OPTIC Salle des Pas-Perdus  
GARE DU NORD

### Les Ets BEYNE Frères

vous offrent, à des prix sans concurrence à qualité égale, TOUTES LES SPECIALITÉS DU PERIGORD.

Foies gras truffés, Ballottines, Galantines de Dinde, Gibiers, Plats cuisinés, et une gamme complète de Conserves de haute qualité.

Sur simple demande, vous recevez gratuitement notre Catalogue « C ». Grâce à vos bons de transport, vous pourrez composer vos Réveillons et faire vos Cadeaux de fin d'année aux moindres frais.

Dès aujourd'hui, écrivez aux CONSERVES BEYNE FRÈRES EYMET-EN-PÉRIGORD (Dordogne)

VINS EN FUTS DIRECTEMENT PROPRIÉTÉ  
PULTZ Louis, ret SNCF, Aubais (Gard)

**C.N.C.**  
le confort par la coopération  
REMISE DE PLUS DE

### Comptoir National Coopératif

41, rue du Sentier, PARIS-2<sup>e</sup>. Tél. LOU. 55-06  
2, rue Th.-Roussel, PARIS-12<sup>e</sup>. Tél. NAT. 83-83  
112, r. de Bagneux, MONTROUGE. T. ALE. 59-35

### Coopérative Nationale du Confort

20, rue St-Girardin, ROUEN. Tél. 71-96-93  
76, rue St-Jacques, LE HAVRE. Tél. 42-20-07

### Coopérative Nantaise du Confort

5, rue Kléber, NANTES. Tél. 71-20-80  
211, rue Jean-Jaurès, BREST.

### Coopérative Nouvelle du Confort

146, rue G.-Bonnac, BORDEAUX. Tél. 48-97-07

### Coopérative Normande Côtière

10, rue des Bains, DIEPPE (Seine-Maritime)

### CHEMINOTS, faites confiance à la coopération

LE COMMERCE SANS BÉNÉFICE

Pour votre Téléviseur - Réfrigérateur - Machine à laver - Gazinière - Cuisinière et tous les petits appareils électroménagers

- avec une garantie totale,
- une remise allant jusqu'à 30 %.
- le Crédit social des Fonctionnaires à faible intérêt.

VENEZ AU MOINS VOUS RENSEIGNER A UN DES GROUPES

**C. N. C.**

**20%**



service après vente... le meilleur  
18 mois de crédit

REMISE SUPPLÉMENTAIRE DE 3 % SUR PRÉSENTATION DE VOTRE CARTE CHEMINOT

Coopération : Victoire des Consommateurs

10

## Services Communs

### On nous demande des précisions !

DÉPUIS la dernière réunion du bureau de la Commission technique nationale des Services communs, nous avons publié une affiche en date du 1<sup>er</sup> octobre qui faisait le point de nos revendications. Celle-ci nous a valu de recevoir un très volumineux courrier dans lequel on nous pose un certain nombre de questions.

Tout d'abord, nous tenons à préciser à chacun qu'il ne s'agit pas pour nous d'entrer dans les détails, ce qui n'est pas possible dans une simple affiche, et qu'il est bien dans nos intentions d'éclairer l'opinion de tous nos camarades sur ces différents points dans le cadre de cette rubrique au fur et à mesure des articles mensuels que nous publions.

Quels étaient les principaux points de nos revendications :

- difficultés de recrutement,
- garantie de l'avancement,
- modification des % actuels,
- proposition concernant l'examen de barrage,
- augmentation de la prime administrative,
- semaine en cinq jours,
- récupération des ponts,
- prime de la filière distribution,
- avancement et autres questions intéressant les filières diverses (conducteurs d'auto, classes, garçons de bureaux), etc.

Nous ajoutons qu'en attendant le retour aux 40 heures, avec 44 heures en première étape, nous estimons que seule la semaine en 5 jours toute l'année et pour tous, restait la solution équitable. Cela signifiait qu'en ce qui concerne la durée du travail, la solution des 46 heures au 1<sup>er</sup>-10-1962 n'en était pas une pour nous, d'autant que nos camarades des bureaux de sections étaient exclus du bénéfice de cette semaine en 5 jours et 5 jours et demi et que pour tous les autres administratifs cette mesure se traduisait par un allongement de la durée journalière de travail.

La question de la semaine en 5 jours-5 jours et demi étant résolue depuis le 26-10 pour nos camarades des bureaux de sections, la S.N.C.F. ayant capitulé devant la pression de nos camarades et l'appui de notre organisation à tous les étages de la hiérarchie, y compris lors de la réunion de la commission mixte du 11 octobre 1962, il nous reste à nous expliquer sur les autres revendications.

Pour ce faire, nous aborderons celle qui a le plus provoqué de lettres de la part de nos camarades, à savoir : qu'entendez-vous par : propositions concernant l'examen de barrage.

Nous dirons tout d'abord que jusqu'à ce jour, la C.F.T.C. s'est abstenu de faire une quelconque proposition dans ce domaine puisque tous ses organismes statutaires se sont prononcés en permanence contre l'institution de l'examen de barrage.

En conséquence, et si aujourd'hui elle parle de propositions dans ce domaine, c'est que ces

mêmes organismes ont adopté une attitude différente.

En effet, l'assemblée générale de la commission technique nationale des services communs, dans sa séance du 18-6-1962 s'est prononcée à l'unanimité moins deux voix pour : des aménagements de l'examen de barrage. Tout en maintenant son opposition au principe même des examens de barrage.

Cette position mérite quelques explications, ne serait-ce que pour comprendre ce changement d'attitude.

La question est simple : depuis la création de l'examen de barrage nous enregistrons une opposition systématique de principe à la création de cet examen de la part de toutes les organisations syndicales à l'exception de la Fédération autonome des cadres (F.A.C.) alors que depuis sa création, nous enregistrons que tous les agents dans leur presque majorité s'y présentent. Nous pouvons préciser que même les délégués et militants de toutes les organisations s'y présentent également en ajoutant qu'ils adoptent cette attitude afin de ne pas rester sur la « touche »... La C.F.T.C. considère donc qu'il ne sert à rien de perséverer dans une attitude purement négative car cela ne débouche sur rien : Tous ensemble nous devons agir pour que la S.N.C.F. accepte d'y apporter des correctifs qui donnent satisfaction à l'ensemble du personnel.

Actuellement, tous nos militants sont en possession d'un document de travail concernant des aménagements à apporter à cet examen et qui garantiraient les droits de toutes les parties en cause. C'est donc à tous nos militants et délégués régulièrement élus qu'il appartient en définitive de nous faire des propositions précises.

Mais d'ores et déjà en ce qui nous concerne, nous estimons que pour nos anciens camarades, et par voie d'extinction, il doit être possible, en fin de carrière de leur garantir une échelle qui ne soit pas d'exécution comme ils pouvaient y prétendre avant l'institution de l'examen de barrage, et cela par la création d'un secteur de notation sans examen. Pour tous nos autres camarades, et dans l'intérêt même de la profession, nous pensons que l'examen de barrage doit cesser d'être un examen de bâchotage qui ne signifie rien, tant en ce qui concerne la valeur professionnelle que la valeur de commandement.

La question est donc clairement posée maintenant, sans nul doute celle-ci va susciter des réactions diverses. Nous y répondrons.

D. CERCELLIER.

# Voies et Services Électriques

## MEMENTO

de l'audience accordée le 6 juin 1962  
par M. le Directeur des Installations Fixes à une délégation  
de la « Commission Technique Nationale V.B.-S.E.S. »  
de la Fédération des Syndicats Chrétiens des Cheminots

Etaient présents :

MM. VAUBOURDOLLE .....	Directeur.
PHILIBERT .....	Direction des Installations Fixes.
JOURNET .....	
COPIN .....	
BEILLAUD .....	
ROUZIER .....	
SCHREIBER .....	Commission Technique Nationale V.B.-S.E.S.
RICHET .....	
ROBERT .....	
COGAULT .....	

I. - Suite donnée à la question I de l'audience du 14 juin 1961 : « Nombre de promotions de gardes-barrières aux échelles 2 et 3 » (suite à la lettre Vct 82 000-1/304 du 8 novembre 1960) si possible par Région.

Les renseignements demandés figurent en annexe au présent memento ; il y a lieu de noter que sur trois Régions, tous les cas justifiables de la lettre précitée sont réglés ; sur les trois autres Régions, quelques cas sont encore en cours d'examen.

II. - Suite donnée à la question III de l'audience du 14 juin 1961 : « Augmentation du pourcentage des OPFLK SM », « Augmentation du nombre des CBRO et CBROP SM ».

Les remarques faites sur la spécialité SM au cours de la précédente audience sont toujours valables ; néanmoins, compte tenu que le pourcentage des OPFLK dans les ateliers-magasins vient d'être augmenté, M. le Directeur proposera à la Direction du Personnel une mesure analogue pour la spécialité SM.

En ce qui concerne les CBRO et CBROP, leur nombre est suffisant pour permettre éventuellement de doter de deux chefs de brigade les quelques équipes SM dont l'effectif le nécessiterait. Il n'est pas apparu nécessaire de légitimer à leur intention comme il a été fait pour les équipes caténaires ; les raisons, principalement de sécurité, qui avaient motivé cette mesure n'ayant pas le même caractère impératif pour les équipes « SM ».

— Nous reprendrons cette question importante pour nos camarades SM.

III. - Suite donnée à la question IV de l'audience du 16 juin 1961 : « Asteinte ». (Modification et simplification des règlements.)

M. le Directeur indique à la délégation que la Direction V prépare un document unique dans lequel figureront toutes les prescriptions relatives à l'astreinte ; certains aménagements visant à la simplification de l'application des règles ont été proposés à la Direction du Personnel qui les étudie et ce n'est que lorsqu'une position définitive aura été prise que le document ci-dessus pourra être publié, après mise au point.

La délégation avait demandé, lors de la précédente audience, que les roulements d'astreinte débutent partout le

même jour de la semaine ; elle avait suggéré que ce soit le premier jour de la semaine légale. Au terme d'un échange de vues, il apparaît que le mardi serait mieux adapté ; les Services VB sont consultés sur ce choix éventuel.

M. le Directeur indique d'autre part qu'il demandera à la Direction du Personnel de revoir les conditions d'attribution de l'allocation de sortie et de l'allocation d'astreinte.

— Espérons que ce document verra le jour en 1963. Nous insisterons encore à la prochaine audience.

IV. - Allocation de parcours (application de l'article 247 du Règlement P2).

La délégation précise que la question vise les cantons de grandes gares où existe un point de rassemblement ; aux termes de la réglementation, le point d'entrée sur le canton est, en principe, le point habituel de rassemblement de la brigade. Or, dans un certain nombre de grandes gares sur le territoire desquelles existent plusieurs cantons, le point de rassemblement qui est situé sur un seul de ces cantons est néanmoins désigné comme point de rassemblement des autres cantons et constitue de ce fait le point d'entrée de tous les cantons ; il y a là une anomalie qui se traduit notamment par des parcours plus longs que nécessaire et la délégation voudrait que pour chaque canton un point d'entrée particulier soit fixé, compte tenu évidemment de la configuration des installations de la gare, mais situé sur le canton.

M. le Directeur fera des recommandations aux Services VB pour régler les cas de l'espèce qui existent.

V. - Nombre de cantonniers nommés SCCT en vue de l'examen de CCT2 qu'ils n'ont pas subi avec succès (si possible par Région et par âge).

Le fait que, jusqu'ici, l'examen pour le grade de CCT2 n'était ouvert qu'aux agents titulaires du grade de SCCT, a pu amener à nommer à ce dernier grade certains cantonniers-poseurs, jugés comme des éléments d'avenir, mais qui par la suite n'ont pu subir avec succès l'examen de CCT2. Il a pu en résulter localement des goulots d'étranglement à l'échelle 4, préjudiciables aux jeunes CTPZ susceptibles de faire des chefs de canton.

ANNEXE AU MEMENTO  
DE L'AUDIENCE ACCORDEE LE 6 JUIN 1962  
À LA COMMISSION TECHNIQUE NATIONALE V.B.-S.E.S.  
FÉDÉRATION DES SYNDICATS CHRÉTIENS

Nombre de gardes-barrières promus aux échelles 2 et 3  
(Application de la lettre Vct 82 000-1/304 du 8 novembre 1960)

REGIONS	Gardes-barrières à service discontinu nommées à		OBSERVATIONS
	Ech. 2	Ech. 3	
EST .....	8	12	17
NORD .....	17	11	•
OUEST .....	41	26	23
SUD-OUEST ..	15	33	4
SUD-EST .....	21	66	37
MEDITERRANEE	7	10	1
<b>TOTAL .....</b>	<b>109</b>	<b>158</b>	<b>82</b>

M. le Directeur fait savoir à la délégation que la décision qui vient d'être prise d'ouvrir aux cantonniers-poseurs, sous certaines conditions, l'examen pour l'accès au grade de CCT2, va remédier à la situation exposée plus haut et qu'en conséquence il n'a pas paru utile de procéder à l'enquête demandée par la délégation.

— Il faut noter que cette importante question, grâce à l'action des organisations syndicales, vient de voir une issue souhaitable pour les agents.

VI. - Etude et discussion sur la situation des surveillants de travaux.

Au terme d'un large échange de vues sur la situation des surveillants de travaux en face de l'évolution de leur travail, M. le Directeur fait remarquer que le problème soulevé par la modernisation ne touche pas seulement les surveillants de travaux, mais également les autres filières et que les mesures susceptibles d'être prises éventuellement ne pourront l'être que dans un cadre d'ensemble qu'il est prématuré de définir dès à présent.

Quoiqu'il en soit, des cours de formation et de perfectionnement existent à l'intention des surveillants de travaux pour les maintenir au courant de l'évolution des techniques dans le cadre de leur qualification.

La délégation évoque ensuite le problème du recrutement ; elle demande que l'examen d'entrée dans la filière ne soit pas limité aux cantonniers-poseurs et aux sous-chefs de canton et suggère de l'ouvrir également à d'autres filières et peut-être même aux étrangers à la S.N.C.F. pour améliorer le recrutement. D'autre part, elle voudrait que le grade de SUTX (échelle 5) ne soit qu'un grade de formation et que les pourcentages de la spécialité soient revus dans cette optique.

Sans préjuger de la suite qui pourra leur être donnée, M. le Directeur fera examiner ces deux points.

— Nous suivrons cette affaire de près.

VII. - Délai moyen du temps de KAD SE pour passage au grade de K SE.

En citant le texte d'une lettre du 22 août 1957 par laquelle la Direction V recommandait aux Services VB que le nombre des KAD SE soit tel que, notamment « ... le grade de KAD SE soit effectivement un grade de passage où les agents ne séjourneraient que 4 à 5 ans en moyenne », la délégation demande si c'est une règle qui a été énoncée.

M. le Directeur précise que ce n'est pas une règle ; elle équivaudrait à une quasi-automatique dans l'avancement des KAD SE. Or, il faut considérer qu'une partie seulement des KAD SE demeure dans cette spécialité et qu'un débouché leur est offert par la voie de l'examen de K SES et il n'est pas normal que les premiers séjournent plus longtemps dans le grade de KAD SE que les seconds.

VIII. - Rôle et responsabilité du chef de parcours SE.

Après avoir rappelé le rôle et la responsabilité du chef de parcours SE tel qu'il ressort des instructions en vigueur, M. le Directeur précise que l'étude sur la réorganisation du SES actuellement en cours amènera sans doute à unifier et par suite à modifier la notion actuelle de parcours SE. Par voie de conséquence, seront à définir dans la conception future, le rôle et la responsabilité des agents SE à tous les degrés de la hiérarchie.

— Pour ce qui est de l'étude sur la réorganisation du SES, voir « Cheminot de France » de juillet 1962. Il ne faut surtout pas négliger cette question primordiale pour l'avenir des agents du SES.

## VINS DE BORDEAUX

A. FERCHAUD Fils  
LARUSCADE (Gironde)

### EST - ÉQUIPEMENT - sport

14, rue de la Fidélité, PARIS Gare de l'Est

TOUS VÊTEMENTS

CHAUSSEURS - BONNETERIE

EQUIPEMENTS - SPORTS

SKI - CAMPING - HIVER

Rayon spécial enfants

Tarif spécial « CHEMINOTS »

Mentionnez « Cheminot de France »

VINS FINS BANYULS

MUSCATS VIEUX

VINS ROUGES DE TABLE

DEMANDEZ PRIX ET CONDITIONS

SPÉCIALES POUR CHEMINOTS

Ets Marcel BOY

RIVESALTES (Pyrénées-Orientales)

# Exploitation

## Il faut nommer les facteurs à l'échelle 5

Si tous les facteurs assistaient au Comité Mixte Central et surtout les plus anciens, ils auraient constaté que la délégation C.F.T.C. avait demandé à plusieurs reprises l'échelle 5 pour leur fin de carrière. Cette revendication pleinement justifiée a été présentée dans les audiences auprès de la Direction S.N.C.F.

Il semble que cette Direction ne veut pas dire « oui », mais n'ose pas dire « non ». Elle reconnaît les mérites de ceux qui assurent un travail ingrat avec des horaires peu intéressants, que ce soit dans les consignes, pointages, bureaux du mouvement ou commerciaux. Beaucoup jouent les bouches-trous à la manutention et au contrôle de gare !

La S.N.C.F. estime que le grade de facteur est une ouverture vers les filières mouvement et bureaux de gare. C'est vrai ! Mais alors ceux qui passent la majeure partie de leur carrière à la même échelle, c'est-à-dire, qui acquièrent des méthodes de travail fortement profitables aux chemins de fer ?

Dans d'autres administrations l'ancienneté dans le poste est largement rétribuée, il n'en est pas malheureusement de même avec nos échelons.

La C.F.T.C. pense aux facteurs... Nous voudrions que la S.N.C.F. fasse de même.

Gérard DEMEULNAERE.

VINS FINS	de propre production, colis assortis : Gewurztraminer, Riesling, Sylvaner
d'ALSACE	12 bouteilles ... 41 NF
	24 bouteilles ... 81 NF
	DEPART DAMBACH
Ch. BECK	Dambach-la-Ville (B.-R.)

COUCOU CHANTANT	A titre publicitaire
	Coucou chantant tous les 1/4 d'heure 2900 Frs
T.I. SERVICE	
S.H.D. 106 r.	La Fayette 29 NF
PARIS X Metro Poissonnière - Gare du Nord	

## EMPLOYÉS S.N.C.F.

EN DIRECT DE LA PROPRIÉTÉ

- VINS DE TABLE - VINS FINS -

FUTS - BONBONNES - BOUTEILLES

TARIF GRATUIT SUR SIMPLE DEMANDE A

Maurice CHANTROT, Vigneron, AUBAIS (Gard)

### La montre du "DIMANCHE"

Votre montre habituelle est souvent un modèle ancien. Elle est parfois lourde et encombrante mais elle suffit pour tous les jours. Le dimanche et les jours où vous sortez, habillez votre poignet de neuf, comme vous changez d'habits.

POUR 10 NF

cette magnifique montre calendrier

boîtier plaqué "OR", élégante moderne - précise, vous donne à la fois L'HEURE - LA DATE - LE JOUR. ANCRE 17 RUBIS - Ressort incassable. Étanche - Anti-magnétique ANTICHOC - Bracelet cuir 1<sup>er</sup> choix.

90

BON 'SPECIAL' D'ESSAI

Sans aucun engagement de ma part, envoyez-moi à l'ESSAI POUR 1 MOIS votre "Montre du Dimanche" 2 ETOILES, boîtier PLAQUE OR. Je verserai seulement 10 NF à sa réception. Si la montre me plaît je la garderai et je paierai le reste en 9 mensualités de 14 NF.

Si votre "Montre du Dimanche" ne me convient pas, je vous la renvoie et mes 10 NF me seront remboursés avant la fin du mois de l'essai.

Exemple 10 % pour paiement comptant.

NOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

635

11

# LE PROGRAMME REVENDICATIF DU 28<sup>e</sup> CONGRÈS

Les six cents délégués des SYNDICATS C.F.T.C. DES CHEMINOTS se sont réunis en CONGRÈS NATIONAL à Puteaux du 23 au 26 octobre 1962, après avoir examiné l'ensemble des positions et de l'action de la Fédération depuis 1960, TANT AU PLAN PROFESSIONNEL QUE DANS LES DOMAINES POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES, LE CONGRÈS :

- FELICITE LES CHEMINOTS qui, au cours de ces deux années, ont participé aux nombreuses actions engagées pour la défense des libertés essentielles, l'amélioration du pouvoir d'achat et des conditions de travail ;
- CONDAMNE LES RESTRICTIONS APPORTÉES PAR LES POUVOIRS PUBLICS ET LA S.N.C.F. A L'EXERCICE DU DROIT DE GREVE et rend ces derniers responsables de toute action qui interviendrait pour l'ABROGATION DES SANCTIONS ;
- CONSTATE que, malgré la résistance des Pouvoirs publics, CES ACTIONS ONT ÉTÉ POSITIVES. Si les concessions obtenues du Gouvernement et de la S.N.C.F. sont encore insuffisantes au regard des besoins, ELLES MONTRENT CEPENDANT L'IMPORTANCE ET L'EFFICACITÉ DE L'ACTION SYNDICALE ;
- ENREGISTRE avec satisfaction L'AVANCEE DE LA C.F.T.C. DANS LA PROFESSION, notamment par l'ADHESION DES JEUNES qui, de plus en plus nombreux, rejoignent ses rangs.

Après avoir APPROUVÉ LE RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉS présenté par le Bureau National, LE CONGRÈS :

- REAFFIRME sa volonté de défendre les objectifs généraux de la C.F.T.C. : LA PAIX, LES LIBERTÉS, LA DEMOCRATIE.
- SOLIDAIRE de l'ensemble des travailleurs qui luttent pour plus de bien-être, pour une authentique promotion de la classe ouvrière dans le respect de la personne humaine, il demande au Comité National, au Bureau National, à l'ensemble des militants de POURSUIVRE L'ACTION POUR L'ABOUTISSEMENT DU PROGRAMME GÉNÉRAL CI-DESSOUS :

## Salaires et Retraites

Rattrapage du RETARD DES REMUNERATIONS par l'augmentation DU SALAIRE DE BASE en fonction de l'élévation du coût de la vie et de l'évolution des salaires industriels.

Amélioration du SYSTEME DE REMUNERATION :

- Suppression de l'ECHELLE 1 ;
- Relèvement des COEFFICIENTS hiérarchiques des PETITES ET MOYENNES ECHELLES ;
- SUPPRESSION des ABATTEMENTS DE ZONE ;
- SUPPRESSION DES PRIMES par leur incorporation dans le traitement ;
- REDUCTION DU NOMBRE D'ECHELLES et création de véritables ECHELLES FONCTIONNELLES ;
- Prise en compte pour le déclenchement des échelons d'ANCIENNETE DES SERVICES ACCOMPLIS COMME MINEURS ET COMME AUXILIAIRES ;
- SUPPRESSION de l'attribution des GRATIFICATIONS EXCEPTIONNELLES et report de ce crédit sur la P.F.A. ;
- GARANTIE D'AUGMENTATION DE SALAIRE A L'ANCIENNETE DANS LA FONCTION par le PASSAGE AUTOMATIQUE A L'INDICE B par le jeu de l'ancienneté pure SANS AUCUNE POSSIBILITÉ DE CHOIX et dans un délai minimum à fixer.

LE CONGRÈS MANDATE LE BUREAU NATIONAL ET LE COMITÉ NATIONAL pour continuer à rechercher l'élaboration d'UN PROGRAMME COMMUN avec l'ensemble des autres fédérations de cheminots qui en accepteraient la discussion de principe. Dans ce sens, il demande à ces mêmes organismes de communiquer à l'ensemble de nos syndicats et commissions techniques les résultats de ces travaux.

Revalorisation et indexation sur le coût de la vie de toutes les allocations et indemnités (D.F., nuits, déplacements, etc.).

AMELIORATION DU RAPPORT RETRAITES-SALAIRES PAR :

- CREATION D'UN ELEMENT UNIQUE DE SALAIRES par l'intégration dans le traitement de tous les éléments soumis à retenue pour la C.P. qui assure la péréquation intégrale et automatique des retraites ;
- LE MINIMUM DE PENSION A 100 % ;
- LE COEFFICIENT DE REVERSIBILITÉ A 75 % ;
- L'attribution de la CAMPAGNE DOUBLE AUX CHEMINOTS A.C.

## Prestations familiales

AUGMENTATION IMMEDIATE DE 20 % DE L'ENSEMBLE DES PRESTATIONS FAMILIALES, y compris le salaire unique et indexation de ces prestations sur l'augmentation moyenne des salaires.

REVALORISATION DES PRESTATIONS FAMILIALES SUPPLEMENTAIRES qui devraient devenir un véritable supplément familial de traitement, NON HIERARCHISE ET APPLICABLE AUX RETRAITES.

## Conditions et durée du travail

Retour à la SEMAINE DE 40 HEURES EN 5 JOURS sans diminution des rémunérations.

REPOS PERIODIQUES ACCOLES avec une première étape à 44 heures effectives pour tous les cheminots.

REFUS DES HEURES SUPPLEMENTAIRES.

Amélioration des CONDITIONS DE TRAVAIL.

## Retraites

Maintien du droit d'OUVERTURE A PENSION A 50 OU 55 ANS, ainsi que de la base de calcul des pensions en CINQUANTIÈME.

REVERSIBILITÉ DE LA PENSION AU MARI DE LA FEMME-AGENT dans les mêmes conditions que pour la veuve d'un agent.

## Modernisation et revendications catégorielles

REVISION DES FILIERES ET DES CLASSIFICATIONS en fonction de progrès techniques et des nouvelles méthodes de travail.

RECLASSEMENT DES AGENTS RETRAITES SUR LES NOUVEAUX GRADES créés en fonction de la modernisation dans tous les services.

SUPPRESSION DES GRADES JUMELLES ET DES POURCENTAGES D'ENCADREMENT.

AMELIORATION DES CONDITIONS dans lesquelles s'effectuent LES EXAMENS ET ESSAIS ainsi que LEUR PREPARATION. Unification et transformation des méthodes de formation professionnelle.

Développement et amélioration des CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT et des ATTRIBUTIONS DES COMITES MIXTES.

POUR LA REALISATION DES OBJECTIFS PROFESSIONNELS, ECONOMIQUES OU POLITIQUES, le Congrès mandate le Comité National et le Bureau National pour PRENDRE LES DECISIONS D'ACTION LES MIEUX APPROPRIÉES ET LES PLUS EFFICACES, tenant compte de LA SOLIDARITÉ DES ENTREPRISES NATIONALISÉES ET DES NECESSITES DE L'ACTION UNIE au sein de notre profession.

Conscient du rôle que doivent jouer les Organisations syndicales dans LES ELECTIONS AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DE LA SECURITÉ SOCIALE, le Congrès demande à tous de s'attacher avec ardeur à assurer LE SUCCÈS DES LISTES C.F.T.C.

LE CONGRÈS APPELLE LES CHEMINOTS ET PLUS SPECIALEMENT LES JEUNES EMBAUCHÉS A ACCROITRE LA FORCE SYNDICALE EN REJOIGNANT LES RANGS DE LA C.F.T.C. (FÉDÉRATION DES CHEMINOTS). AVEC LA C.F.T.C., NOUS POURSUIVONS, AINSI MIEUX ARMÉS, LA LUTTE POUR LA LIBÉRÉTÉ ET LA PROMOTION DES TRAVAILLEURS DANS LA LIBÉRÉTÉ ET LA PAIX.

## Services Sociaux et Caisse de Prévoyance

GESTION EFFECTIVE par les représentants du personnel DES SERVICES SOCIAUX DE LA S.N.C.F. comme le prévoit LA LOI SUR LES COMITÉS D'ENTREPRISES.

Mise en place d'UNE VERITABLE MEDECINE DU TRAVAIL A LA S.N.C.F. qui ne puisse se confondre avec la médecine de soins, cette dernière devant par ailleurs respecter LE LIBRE CHOIX TOTAL DU PRATICIEN. Maintien du RÉGIME PARTICULIER DE SECURITÉ SOCIALE et RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DE PRÉVOYANCE, les dernières élections ayant eu lieu en 1947.

## Rapatriements et assistance technique

LE CONGRÈS DENONCE A NOUVEAU LA PRIORITÉ ACCORDEE AU RECASEMENT A LA S.N.C.F. DE CERTAINS ACTIVISTES NOTOIREMENT DE LA S.N.C.F.A. AU DÉTRIMENT DE L'ENSEMBLE DES RAPATRIES. IL MANDATE LE BUREAU NATIONAL POUR :

- POURSUIVRE LES DISCUSSIONS SUR LES GARANTIES D'INTEGRATION ET DE DETACHEMENT au titre de l'assistance technique afin que les intéressés ne soient pas lésés dans leur situation d'ACTIVITÉ COMME DE RETRAITE ;
- ACCELERER L'INTEGRATION DES CHEMINOTS D'ALGERIE en obtenant les facilités nécessaires à leur réinstallation sans pour autant pénaliser les cheminots métropolitains en service.

## Economie - Transports

LE CONGRÈS, conscient que l'ABOUTISSEMENT DE CES REVENDICATIONS EST LIÉ A LA PARTICIPATION EFFECTIVE DES TRAVAILLEURS A L'ELABORATION DES DECISIONS, AU CONTRÔLE DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE du pays et de ses prolongements européens ainsi qu'au FONCTIONNEMENT DEMOCRATIQUE DES INSTITUTIONS :

- rappelle que LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES doivent contribuer EN PRIORITÉ A L'ÉLEVATION DU NIVEAU DE VIE DES PEUPLES PARTICIPANTS et au développement de la solidarité à l'égard DES PAYS EN VOIE D'EXPANSION ;
- REAFFIRME SON ACCORD AVEC LA CONFÉDÉRATION et sa volonté de lutter pour la mise en œuvre d'UNE VERITABLE PLANNIFICATION DEMOCRATIQUE.

DANS CETTE PERSPECTIVE, LE CONGRÈS :

- S'élève à nouveau CONTRE TOUTE TENTATIVE DE CONTRACTION DU RESEAU FERRE ;
- Rappelle ses différentes positions lors des précédents congrès au sujet d'UNE TARIFICATION EN FONCTION DE NOTRE CARACTÈRE DE SERVICE PUBLIC ;
- REJETTE SUR LES POUVOIRS PUBLICS la responsabilité de toutes les manifestations et des malaises consécutifs à l'APPLICATION DE LA NOUVELLE TARIFICATION ;
- Constate que toutes LES DIFFICULTÉS DECOULENT D'UNE POLITIQUE ANARCHIQUE DES TRANSPORTS et de la prédominance des intérêts particuliers sur l'intérêt de la collectivité ;
- Demande à la Fédération de poursuivre son action pour la mise en œuvre, PAR LA NATIONALISATION D'UNE VERITABLE POLITIQUE DES TRANSPORTS répondant aux exigences du service public et aux besoins de la collectivité.

## Politique

Convaincu que cette profonde transformation de notre régime économique, qui doit amener plus de bien-être, de liberté, de responsabilité pour tous, NE PEUT PAS ÊTRE ATTEINT DANS N'IMPORTE QUEL RÉGIME POLITIQUE, LE CONGRÈS :

- DEMANDE à la Confédération et à la Fédération de poursuivre leurs efforts dans LE RESPECT DE L'INDEPENDANCE SYNDICALE pour promouvoir des institutions répondant aux exigences fondamentales de la démocratie, en particulier par UNE ACTION COMMUNE DES FORCES SYNDICALES OUVRIERES, RURALES ET UNIVERSITAIRES ;
- CONSIDÈRE comme indispensable la poursuite de l'effort d'INFORMATION ET DE FORMATION POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE entrepris par la Fédération, ce qui suppose notamment une véritable REFORME DEMOCRATIQUE DE L'ENSEIGNEMENT ;
- CONDAMNE L'EVOLUTION DU RÉGIME VERS UN POUVOIR DE PLUS EN PLUS PERSONNEL qui, en supprimant les « corps intermédiaires », en renforçant sans contrôle l'exécutif, risque d'entraîner de nouvelles réductions des libertés publiques et d'être dangereux pour la démocratie et le syndicalisme.

